VILLE DE
PARIS

Paris centre

# Compte rendu de la séance du 7 mars 2023

***APPLICATION DU STATUT DE PARIS***

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du premier mars deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :
Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL.

**2023 DAE 82** Emplacement commercial sur la place de la Libération de Paris – Parvis de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public

**2023 DAJ 1** Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

**2023 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

**2023 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024

**2023 DDCT 13** Subvention d'investissement (40 000 €) pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22 rue Malher (Paris Centre)

**2023 DEVE 5** Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

**2023 DFPE 24** Subvention (5 789 262 euros), avenants n°1 et n°2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance

**2023 DFPE 58** Subvention (196 665 euros), avenant n°3 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective (4e)

**2023 DFPE 59** Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

**2023 DFPE 72** Subvention (7 134 846 euros), avenants n°2 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

**2023 DLH 45** Attribution d'une aide en nature à l'association « PEP 75 » pour la mise à disposition de locaux situés au 24 rue Saint-Roch - Paris Centre

**2023 DLH 50** Location de l'immeuble 74, rue Saint-Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH-bail emphytéotique

**2023 DLH 72** Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

**2023 DPE 4** Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

**2023 DPE 5** Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

**2023 DSOL 4** Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00 €) pour 1 association, Conventions

**2023 DSOL 24** Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

**2023 DVD 4** Parc de stationnement Bourse (2e). Convention de concession pour son exploitation

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

**PC 2023 01 Désignation du secrétaire de séance.**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Bonsoir, je vous propose de commencer, il est presque 19 h 10. Cela a été une journée agitée aujourd'hui. Si les élus peuvent gagner leur place. Je vois qu'il y a un peu de public ce soir qui a réussi à venir jusqu'à la mairie dans la salle. Vous pouvez vous installer.

Nous commençons par désigner un secrétaire de séance. C'est Jimmy BERTHÉ, s'il accepte, si tout le monde accepte. Il n'y a pas d'objection ? Pas d'abstention ? C'est Jimmy BERTHÉ qui sera donc le secrétaire de séance.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Sur les absences et pouvoirs, il y a 7 pouvoirs en ce début de séance, il y en aura peut-être 6. Benoîte LARDY est de l'autre côté de la mairie, elle accueille « De la Culture avant toute chose » puisque comme tous les mardis en mairie et tous les jeudis en salle Jean Dame, il y a « De la Culture avant toute chose », c'est de l'autre côté, un spectacle gratuit, tous les mardis et tous les jeudis soirs, et Benoîte LARDY nous rejoindra en cours de séance et nous allons d'ailleurs bouleverser l'ordre du jour de la séance pour ne pas commencer par les sujets de culture qu'elle présentera elle-même quand elle reviendra en séance.

**PC 2023 02 Adoption du P.V. de la séance du 28 novembre 2022.**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

La première décision que je vous demande d'adopter est l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, la séance du 28 novembre 2022. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## COMMUNICATIONS

**Communication portant sur les collèges inclus dans les cités scolaires**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous commençons la traditionnelle séance des communications. Il y a un peu d'agitation encore, normalement dans la salle des mariages nous n'avons pas besoin de micro, mais nous allons quand même les garder.

La première communication concerne les collèges, mais pas tous les collèges, les collèges qui sont inclus dans les cités scolaires. Lorsque les collèges font partie d'une cité scolaire, cela devient le rassemblement d'un collège et d'un lycée dans la même enceinte. Ils sont dans une configuration différente qui complexifie un peu les choses puisque c'est la Région

particulier sur ces toilettes, car dans des collèges gérés par la Ville, ce serait déjà fait, c'est-à-dire que changer une porte, mettre un verrou, ce n'est pas compliqué, mais là cela prend des proportions incroyables. Merci pour votre attention.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, en espérant que ce message permettra de relayer à la Région ces légitimes préoccupations. Nous en saurons un peu plus dans quelques jours.

## Communication portant sur la refonte du plan de circulation des 3e et 4e arrondissements

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Une deuxième communication qui porte sur la refonte du plan de circulation des 3e et 4e arrondissements. Je pourrais dire d'ailleurs la refonte du plan de circulation de tout Paris Centre puisque c'est en plusieurs phases l'ensemble de Paris Centre qui va voir son schéma de circulation refondu, en conformité avec l'engagement de campagne qui était le nôtre, celui de cette majorité, d'apaiser la circulation en complémentarité avec la zone à trafic limité qui doit se mettre en place à partir de 2024. D'ores et déjà, les travaux ont commencé, vous avez peut-être déjà vu se mettre en place les premières mesures, pas avec surprise puisque cela avait été largement concerté et discuté. C'est une réalité qui commence à se mettre en place. C'est Florent GIRY, Adjoint en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers qui va en parler.

Je sais que nous aurons un vœu ou une question sur le sujet, dont nous reparlerons en fin de conseil, mais nous voulions aussi le présenter en communication dès l'entrée de ce conseil puisque c'est une nouveauté avec l'objectif de réduire la circulation, la vitesse, l'intensité de la circulation, d'abord pour diminuer le bruit et la pollution, de le faire au profit des piétons et des riverains avec le but de permettre une meilleure circulation de celles et ceux qui devront circuler. Nous savons qu'il n'y a pas unanimité, notamment sur certains trajets qui seront rallongés, peut-être, pour les riverains, mais avec de grands objectifs qui nous paraissent extrêmement importants et d'intérêt supérieur, c'est-à-dire de faciliter la circulation des transports en commun, notamment des bus. Je pense en particulier pour cette première phase Marais aux bus 29 et 75, ce sont les deux bus qui traversent le Marais de part et d'autre, d'est en ouest et du nord au sud et qui ont tout à gagner avec dse voies spécifiques créées pour eux. Je ne veux pas en dire plus, je voulais rappeler que c'était un engagement, que notre objectif n'a pas changé, c'est celui de réduire le bruit et la pollution et celui d'améliorer la situation des riverains et des commerçants, notamment de tous ceux qui n'ont pas de voiture, mais également de ceux qui en ont. Pour les détails, Florent va expliquer cette longue procédure de concertation et cette mise en œuvre.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Je propose de représenter ici et de dater le projet qui est mis en œuvre en ce moment et nous pourrons parler de la concertation dans le vœu qui porte sur cet aspect-là ensuite.

En effet, le quartier du Marais, des Enfants Rouges, des Arts et Métiers, de l'Arsenal, des îles Saint-Louis et de la Cité attirent chaque jour une diversité d'usagers, des habitants, des résidents, des travailleurs, des promeneurs, des touristes venus du monde entier ou parfois simplement de Paris. Ces quartiers sont caractérisés par des rues étroites générant une forte densité piétonne. Leur situation géographique centrale en fait toutefois un itinéraire de raccourci propice au trafic de transit, c'est-à-dire qui ne fait que passer, provoquant ainsi parfois congestions, nuisances pour les habitants, bruit, insécurité routière, pollution et dégradation des conditions de circulation pour les bus et les usagers locaux. Alors que 70 % des ménages du quartier ne possèdent pas de voiture et que seuls 8 % des trajets domicile – travail des habitants s'effectuent en véhicule, souvent pour des

supports de concertation et maintenant les travaux qui sont des travaux de longue haleine puisque derrière ce projet de plan de circulation ce sont en réalité 20 projets indépendants en termes opérationnels qui doivent être menés de front. Je les remercie vraiment de façon très appuyée ce soir puisqu'ils sont les garants et les conditions de la bonne réalisation de ces travaux à un rythme tout à fait remarquable.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Nous aurons à en reparler, mais puisque nous avons parlé de chiffres, je voulais simplement dire qu'une vingtaine c'est moins qu'une quarantaine, ce qui avait été envisagé au départ. La fameuse rue de Bretagne faisait l'objet d'une réunion publique menée par Florent hier soir sur la création de ce que nous appelons improprement un contresens cyclable, qui est en réalité la création d'un double sens cyclable par la mise en œuvre de ce contresens, et est tout d'abord une première étape dans la réalisation d'un sens très important pour aller d'est en ouest du 3e au 2e via la rue Réaumur. C'est aussi une autre mesure différente de modification du sens de circulation à proprement parler et aussi d'apaisement. Vous voyez qu'un certain nombre de mesures passeront par autre chose.

C'est une communication, normalement il n'y a pas de débat, mais je veux bien un point de règlement. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci. Je n'irai évidemment pas sur le fond de la communication, mais simplement, cela fait longtemps que nous parlons de ce sujet, qui est un sujet structurant extrêmement important pour Paris Centre, mais pas que pour Paris Centre, pour Paris, pour les franciliens. À part erreur de ma part, je crois que nous n'avons jamais eu véritablement de délibération sur ce sujet, ce qui fait qu'en effet nous ne pouvons pas débattre sur une communication. Si nous voulons débattre de ce sujet aussi important, il faudrait pour cela qu'à un moment nous ayons une délibération. Ma question est : quand aurons-nous une délibération qui explique le projet de la Ville de Paris, de Paris Centre, sur lequel nous pourrions débattre ? Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Deux réponses. La première c'est qu'il y a eu débat puisqu'il y a eu concertation avec beaucoup de réunions, de réunions publiques et de présentations. Les documents sont là, ils sont publiés, il y a sur notre site une réponse aux questions les plus fréquemment posées qui a été rédigée par Florent GIRY en grande partie, qui répond à toutes ces questions. La communication existe, les concertations ont eu lieu. Sur le débat, il pourra avoir lieu dans cette séance précisément, nous pouvons remercier Aurélien VÉRON, puisque comme il y a un vœu, nous serons amenés à prendre la parole dans cette même séance. Voilà, courage, si nous sommes rapides, dans quelques heures nous pourrons discuter de cette question. Je propose que nous continuions la communication, nous pourrons débattre dans cette séance puisque nous avons le droit d'intervenir sur un vœu.

**Communication portant sur l'ouverture d'un dispositif de crèches et d'une classe artistique**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous avons d'autres annonces à faire qui sont très positives, je vais laisser Karine en parler. Deux très bonnes nouvelles. L'ouverture de classes, dans un contexte difficile, nous aurons aussi à en parler dans cette séance du conseil, avec des fermetures de classes, vous l'avez vu, largement commentées, qui ont été annoncées par le rectorat. Ce sont des projets que nous avons mûrement construits et travaillés avec des partenaires, notamment le conservatoire. Deux très bonnes nouvelles, donc, une ouverture d'un dispositif de crèches

Je vais laisser, bien sûr, Luc FERRY présenter cette communication puisqu'il lui revient de le faire en tant qu'élu en charge notamment du service public et des finances. Lorsque c'est une location, elle nous rapporte de l'argent, lorsque c'est une mise à disposition gratuite, évidemment, ce n'est pas le cas.

Ce que je voulais vous dire, c'est que nous avons, pour l'essentiel, privilégié les destinations culturelles, puisque plus de 40%, de ces mises à disposition concernent le domaine culturel, 30% le domaine social, la santé et le sport, et 10% concernent des événements relevant de la mémoire et de l'histoire.

Je laisse Luc FERRY donner un peu plus de détails en sa qualité de délégué en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues et public qui nous suivez. Effectivement, nous renouvelons chaque année cette communication au conseil de secteur et à tous les citoyens et citoyennes qui nous suivent. Je vais juste préciser ce qu'a dit Ariel, notre Maire, ces mises à disposition ont un cadre juridique et sont régies par des conventions.

Les chiffres qui nous ont été communiqués pour 2022 versus 2021 montrent que ces demandes d'occupation sont passées de 87 en 2021 à 141conventions en 2022. Nous notons cette forte progression qui témoigne de la reprise à la suite de la crise sanitaire, mais aussi de la vitalité du tissu associatif et de l'animation locale de Paris Centre que la mairie Paris Centre et son conseil soutiennent largement. Il n'y a pas grand-chose d'autre à dire sur ce sujet, je propose de vous rendre la parole.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Luc. Je ne sais pas si tu l'as dit, vous avez sur table le détail de ces mises à disposition.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Oui, pardon. Il vous a été communiqué la liste des mises à disposition avec le nom des événements et des associations qui ont bénéficié de ces locaux et le distinguo entre les mises à disposition gratuites et payantes. Les mises à disposition payantes concernant essentiellement la Halle des Blancs-Manteaux qui nous rapporte deux, trois sous.

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Luc FERRY. Nous allons pouvoir commencer les délibérations proprement dites. Je le disais tout à l'heure, il y a un instant, Benoîte LARDY accueille notre public, nombreux, pour « De la Culture avant toute chose » de l'autre côté de cet étage et nous allons donc modifier l'ordre du jour pour remettre à plus tard les premières délibérations qui concernent les affaires culturelles qu'elle va présenter quand elle reviendra.

Nous commençons par la délibération qui concerne la Direction de l'Attractivité Économique, la DAE 36 et c'est Jacques BOUTAULT en sa qualité d'Adjoint en charge d'un nombre de sujets, mais en particulier de tout ce qui est l'ESS, l'Économie Sociale et Solidaire, qui la présente puisqu'elle est solidaire et a rapport avec l'insertion.

**2023 DAE 36 Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**

retrouvé un hébergement. Cela montre bien que le pied à l'étrier de l'emploi permet aussi de sortir concrètement des personnes de la rue. C'est important de le souligner.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Tu as parfaitement raison de l'ajouter, parce que ce n'est pas simplement un dispositif de retour à l'emploi, c'est un dispositif de sortie de la rue et cela ajoute une dimension extrêmement importante. Merci beaucoup.

Si vous vous posez la question, pendant que tu parlais, nous entendions de temps en temps des trilles et des chants, c'est le concert féminin, de « De la culture avant toute chose » qui est organisé et proposé par Vivre le Marais de l'autre côté. Si dans le public vous avez à un moment donné envie d'aller voir de l'autre côté, vous êtes évidemment libres de le faire, mais je suis sûr que vous allez rester parce que vous allez être passionnés par nos débats plus que par les chants d'à côté.

Je vous propose de voter la délibération qui a été présentée par Jacques BOUTAULT, la DAE 36. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DAE 77 Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Élogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 19 193 172 €**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous continuons avec l'attractivité économique et nous allons vous parler d'un autre aspect important de notre politique publique, même si la délibération que Dorine BREGMAN, Adjointe en charge de la vitalité économique, des commerces et de l'artisanat de proximité, va présenter est un peu technique, mais permet de rappeler un pan important de notre politique publique qui est celui de la manière dont nous venons mobiliser les pieds d'immeubles pour du commerce et de l'artisanat de proximité de notre choix. Nous le faisons par des préemptions et des achats, même s'il ne s'agit pas de cela ce soir, c'est l'occasion d'en reparler. Nous passons à la DAE 77 que Dorine va présenter plus en détail.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Mes chers collègues, chers habitants de Paris Centre, j'ai donc le plaisir de vous présenter cette délibération un peu technique qui porte sur une garantie demandée par Élogie-Siemp, qui est un des trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, pour financer à hauteur de 50% le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt d'un peu plus de 19 millions d'euros.

Cet emprunt souscrit auprès de la Banque Postale a été destiné à financer des locaux commerciaux et d'activités dans le cadre d'opérations de création et d'acquisition – amélioration de logements sociaux programmés entre 2017 et 2023. Je parle en partie au passé puisqu'il s'agit de logements sociaux qui ont déjà été soit rénovés, soit créés. Les programmes concernés à Paris Centre sont les suivants : l'immeuble du 2, rue du Beaujolais et du 3, rue des Petits Champs dans le 1er, le 24, rue Mondétour dans le 1er, le 27 – 29, rue Léopold Bellan à l'angle de la rue Montmartre dans le 2e, le 12, rue Sainte-Anastase dans le 3e, le 87 rue Saint-Martin dans le 4e, 29, rue Michel le Comte dans le 3e, le 23 – 25, rue des Deux Ponts qui correspond aussi au 50, rue Saint-Louis en l'Île dans le 4e et enfin le 84, rue Quincampoix dans le 3e.

Les enjeux de cette garantie d'emprunt sont les suivants : il s'agit de financer les locaux commerciaux dans le cadre de programmes de logements sociaux qui permettent d'avoir

l'article du Parisien qui énumérait le type de commerce qui allait être choisi. Cela va être arbitraire. Ensuite, les commerces qui vont avoir des baux privilégiés vont affaiblir les commerçants qui vendent les mêmes choses à côté. C'est destiné à des publics fragiles, mais si vous donnez accès à un primeur bio en circuit court subventionné qui va vendre moins cher ses produits, celui qui paie le bail normal à côté va être perdant. Donc, vous donnez de l'argent public pour affaiblir la concurrence entre commerçants sur des critères qui sont quand même bizarres, parce que les commerces que vous citez, nous en avons quand même beaucoup déjà, donc vous allez en rajouter avec des tarifs différents.

Je m'inquiète pour cette dépense en dizaines de millions d'euros dans un quartier qui est quand même le plus commercial de Paris avec une diversité qui s'affaiblit, nous le critiquons dans le Marais, nous avons été suffisamment durs là-dessus, avec une invasion du luxe qui était accompagnée par la mairie au début. Là, franchement, je me pose des questions.

Sur cette décision, cette délibération technique de garantie, nous allons nous abstenir. Sur cette stratégie commerciale de la mairie de Paris à coups de dizaines de millions, nous sommes quand même très négatifs.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien. Dorine, sinon je peux répondre.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Je vais d'abord répondre à la question de Pacôme RUPIN qui est assez simple. Quand ces locaux commerciaux en pied d'immeubles de logements sociaux sont livrés aux commerçants qui s'y installent, ils sont livrés sans aménagement, donc là il s'agit vraiment du gros œuvre. Il s'agit vraiment des travaux de rénovation de l'immeuble et en particulier des locaux commerciaux qui présentent aussi des caractéristiques spécifiques à Paris Centre, parce que nous parlons d'immeubles anciens dans lesquels il y a souvent des sous-sols avec des caves qu'il convient d'assainir avec probablement de gros travaux qui portent par exemple sur toutes les mises aux normes de canalisations, d'évacuation des eaux usées, etc. Voilà, ce sont vraiment uniquement ces travaux-là.

Quant à l'explication de vote de Monsieur VÉRON, j'ai cité quelques exemples. Effectivement, si ces exemples ne vous conviennent pas, cela relève de votre appréciation personnelle. Sachez en tout cas que j'ai cité des exemples qui se situent sur des axes stratégiques de la Ville de Paris en matière de développement commercial. Les Établis sont un repair café, cela a cette utilité de permettre à plein de gens qui n'en ont pas les moyens de réparer des objets, notamment du matériel électroménager qui peut continuer à servir, ce qui me paraît assez vertueux comme modèle, plutôt que de les jeter pour acheter d'autres équipements électroménagers pas chers qui seront fabriqués en Chine. C'est un premier point.

Le quatrième café rue François Miron est un café associatif qui, à l'instar du Troisième café qui marche très bien, est un modèle de restaurant associatif qui permet à beaucoup de gens de pouvoir accéder à un restaurant à des tarifs très raisonnables, y compris en ayant une politique en faveur des publics les plus défavorisés avec, par exemple, des cafés et des repas suspendus, c'est ce que pratiquent les deux cafés, Le troisième café rue de Beauce et Le quatrième café rue François Miron. Personnellement, j'adhère aussi à cette politique.

Le boucher végétal, figurez-vous qu'effectivement en termes de transition climatique il est nécessaire de diversifier notre alimentation et d'essayer de limiter notre consommation de viande d'origine animale. Il y a des gens qui ont effectivement déjà adopté un régime végétarien, voire végétalien. Le modèle que propose ce commerce est très intéressant puisqu'il propose...

*Interventions hors micro dans la salle.*

parce que boucher, que cela plaise ou pas, est un métier avec des compétences. Le métier de boucher est reconnu comme un métier d'artisanat. C'est en effet, aujourd'hui, jusqu'à preuve du contraire, le métier de couper et de vendre la viande. Je n'ai aucun problème, j'ai baissé ma consommation de viande, je sais très bien que c'est un sujet majeur pour la planète et je trouve cela très bien que nous développions une alimentation végétale. Simplement, attention quand nous utilisons ce genre de terme, boucher végétal, à ce que les bouchers, qui parfois se sentent attaqués, je pense, injustement, ne voient pas cela comme une insulte d'une certaine manière à leur métier.

*Interventions simultanées hors micro dans la salle.*

Je vous mets en garde en tout cas, après vous faites comme vous voulez. Je serais boucher, je ne serais pas content. Voilà.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

S'il vous plaît, nous laissons chacun s'exprimer. S'il vous plaît, c'est une explication de vote, alors vraiment une phrase de Dorine.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Je veux bien répondre parce que j'ai une précision importante à apporter à cet égard. Le magasin, donc la boutique, va s'appeler, et le choix évidemment est laissé à la libre initiative du commerçant, « Bouchée végé ». Voilà.

*Interventions simultanées hors micro dans la salle.*

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Il y avait un accent. Voilà, une bouchée végétarienne, parfois un accent a beaucoup d'importance. Je retiens le commentaire de Jacques BOUTAULT, c'est un jeu de mots, mais c'est aussi un hommage.

Nous avons bien délibéré, nous pouvons voter. Nous discutons dès la deuxième délibération, c'est bien, nous allons avoir un débat fourni. C'était la DAE 77. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote pour ? Tout le reste du conseil,.ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 4 abtentions (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)*

**2023 DAE 82 Emplacement commercial sur la place de la Libération de Paris – Parvis de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons ce conseil avec toujours l'attractivité économique et nous passons à l'occupation du domaine public, en l'occurrence la place de la Libération de Paris, cela fait toujours plaisir de le dire, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, et c'est toujours Dorine qui nous présente cette délibération. Merci.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, chers habitants. Il s'agit d'un équipement que vous connaissez bien, qui revient chaque saison, le manège situé sur la place de la Libération de Paris chaque année à différentes saisons. La Ville de Paris a été sollicitée par

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DAJ 1 Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris et la CRPAP**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous changeons un tout petit peu du sujet et je redonne la parole à Luc FERRY en sa qualité d'élu en charge de la qualité des services publics pour parler de la convention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris qui nous propose des séances de consultations gratuites en mairies d'arrondissement. Luc FERRY, DAJ 1, pour Direction des Affaires Juridiques.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Monsieur le Maire, chers collègues et public qui nous suivez, effectivement, nous allons devoir statuer sur une délibération qui concerne la Direction des Affaires Juridiques. C'est un peu un marronnier, j'ai l'impression que je ne présente que les marronniers, les choses qui reviennent régulièrement à l'ordre du jour de nos conseils ! C'est une convention avec le Barreau de Paris pour des consultations juridiques à destination des citoyens et des citoyennes notre quartier. C'est très important, c'est un service que facilite la mairie de Paris Centre. Les permanences, sur l'ensemble de Paris, en 2021, ont permis à 8738 personnes de bénéficier de conseils juridiques gratuits. Pour 2023, le Barreau de Paris s'engage à assurer 1728 permanences réparties sur l'ensemble des mairies d'arrondissement. Nos concitoyens et concitoyennes en bénéficient ici et je vous propose de revalider cette convention pluriannuelle et de valider la subvention de 296 750 € nécessaire au fonctionnement de ce service.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Luc FERRY. Toutes les mairies n'accueillent pas ces permanences et nous c'est le cas. Nous avons un lien très particulier avec l'Ordre des avocats puisqu'il est logé sur l'Île de la Cité dans Paris Centre. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Une rapide intervention, Monsieur le Maire, pour soutenir notre collègue Luc FERRY qui présente les marronniers. C'est un marronnier important celui-là, parce que c'est le marronnier qui permet l'accès au droit. Évidemment, je la voterai avec plaisir. Nous n'avons jamais suffisamment d'avocats et de consultations gratuites pour des personnes qui ne peuvent pas forcément se payer des frais d'avocats qui sont parfois en dehors de leur budget. C'est tout ce que je voulais dire pour cette délibération importante.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. C'était la DAJ 1. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

- Des subventions d'équipement importantes pour plus de 2 062 885 € sur 105 établissements.

À noter beaucoup de financements et d'équipements informatiques et numériques, à peu près 46% du total, et tous les collèges de Paris Centre, y compris les collèges en cité scolaire vont recevoir une subvention complémentaire d'équipement pour un total de 112 270 € avec :

- Pour Poquelin des ordinateurs pour salle de classe,
- Pour César Franck des tableaux numériques,
- Pour Montgolfier divers ordinateurs, électroménagers, outils, rideaux, VTT pour la section RAID pour 2000 €,
- Pour Bérenger un photocopieur, des ordinateurs pour l'administration et un tableau numérique pour une classe,
- Charlemagne a noté 18 000 € d'ordinateurs pour les salles de classe,
- Pour Couperin 14 340 € avec des ordinateurs pour les salles de classe, mais également cela peut être des armoires pour les salles de classe également.

Et pour les travaux urgents ou qui ne nécessitent pas de technicités particulières qui peuvent être pris en charge par les OP sur place, deux collèges sont concernés :

- César Franck pour un montant de 2404 € avec la mise en place de la signalisation incendie et en remplacement de 4 ferme-porte de circulation,
- François Couperin pour un montant de 3723 € avec des remplacements de vitres et d'un pilote de chaudière.

Ne me demandez pas comment cela fonctionne, je ne saurais vous dire, en tout cas je vous propose de voter cette délibération pour une dotation de 29 304 € complémentaire de fonctionnement, des subventions d'équipement de 2 062 885 € et une subvention pour travaux de 190 952 €.

Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Ce sont des soutiens importants, d'ailleurs j'espère qu'il y a des parents qui suivent nos conseils de secteur, parce que je n'ai pas l'impression que ces soutiens soient bien connus. C'est l'occasion de le faire savoir et merci à ceux qui sont là dans le public pour les conseils de secteur, c'est beaucoup d'argent, bien sûr, c'est tout à fait normal.

Nous votons la DASCO 1. Si c'est la 1, c'est parce que c'est la première délibération de l'année dans ces domaines puisque nous sommes le premier conseil de l'année même si nous sommes en mars. DASCO 1. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je crois que nous poursuivons avec la DASCO11. C'est la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris qui concerne tout Paris pour la rentrée 2023 en septembre.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DDCT 13 Subvention d'investissement (40 000 €) pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22 rue Malher (Paris Centre)**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous passons à une délibération qui concerne la DDCT, c'est la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires. C'est une délibération qui concerne un projet que vous connaissez bien puisque c'est le projet d'accueil d'un local à destination des personnes LGBTQI+ au 22, rue Malher, adresse que nous connaissons bien pour certains d'entre nous, et moi particulièrement, puisque c'est l'adresse que j'avais d'abord proposée au moment des débats sur un lieu pour le centre d'archives LGBTQI+. À l'époque, il fallait trouver un lieu qui ne soit ni institutionnel, ni, c'était mon souhait, complètement séparé des institutions d'archives et je trouvais que c'était pas mal puisque ce lieu dépend un peu du périmètre de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, la BHVP, qui y avait autrefois sa boutique et il y a pas mal de choses qui ont eu lieu là. Vous vous rappelez aussi peut-être que nous avons eu à un moment donné un centre de vaccination qui a été installé dans la mairie d'abord, puis rue Malher.

C'est un projet qu'a défendu Jean-Luc ROMERO avec Yohann ROSZÉWITCH qui n'est pas là ce soir, c'est-à-dire d'en faire un local associatif et en particulier sur des associations regroupées sous l'égide de l'Ardhis, une association que nous connaissons bien, en particulier à la mairie du 3e arrondissement, car elle y donne régulièrement des concerts, travaille ici avec nous, désormais mairie de Paris Centre. C'est l'association pour la défense des droits des personnes LGBTQI+ à l'immigration et séjour, elle regroupe 7 ou 8 associations qui s'occupent de sujets convergents et qui seront donc accueillies à la maison de la rue Malher au terme de menus travaux puisque cette délibération concerne une subvention d'investissement de 40 000 € pour les travaux du local.

Voilà ce que je voulais en dire essentiellement, sachant que nous avions déjà voté au conseil local et au Conseil de Paris ensuite, en mai dernier, je crois, une subvention un peu plus importante. Ce sera la subvention qui vient compléter le soutien de la Ville à ces associations, sachant qu'elles bénéficient également toutes de soutiens divers.

Voilà. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de participation ? Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est un espace qui est resté vide pendant plusieurs années, parce que c'est en fait un espace d'exposition avec de très grands volumes. J'ai exprimé le fait que cela ne correspondait pas au projet de réunion d'associations qui ne se connaissaient pas entre elles, qui ont besoin d'intimité. Ces travaux vont venir par-dessus des travaux qui ont été réalisés récemment et qui ont coûté extrêmement cher à la Ville sans que cela aboutisse à un projet. Je trouve ce local inadapté, il aurait mieux valu, soit le revendre, soit le mettre en location et choisir un local adapté avec l'argent. Mais là, nous sommes en train de bricoler avec des locaux avec lesquels la mairie jongle pour essayer de les caser absolument. Effectivement, les archives avaient réfléchi à s'installer rue Malher et cela n'avait pas collé, d'ailleurs, un local leur est proposé, mais sans loyer, c'est-à-dire qu'il faut qu'ils paient un loyer plein pot.

Je ne sens pas un usage optimal de ce local, cela va encore coûter de l'argent et je pense que tout le monde est perdant. Nous allons nous abstenir sur ce vote.

écologique de la Ville de Paris. À Paris, l'eau de pluie qui ne peut s'infiltrer s'écoule presque exclusivement dans le tout-à-l'égout où elle rejoint des eaux usées.

Adopter une stratégie plus respectueuse de l'environnement en abordant autrement la gestion de l'eau de pluie représente donc un enjeu essentiel. La Ville de Paris s'est ainsi dotée d'un plan, Parispluie, qui vise à restaurer le cycle naturel de l'eau, à renforcer la présence de l'eau et de la nature à Paris et transformer l'eau de pluie en ressource.

Par ailleurs, le plan climat de Paris vise à accélérer la transition écologique, rendre la Ville de Paris plus durable et améliorer le cadre de vie des habitantes et des habitants. Cette stratégie en lien étroit avec des actions de reconquête et de préservation de la biodiversité proposée par le plan biodiversité s'appuie sur des projets de végétalisation, de désimperméabilisation qui concernent non seulement les espaces uniques de voirie, les parcs, les jardins et les squares, mais aussi les toitures, façades et espaces libres, notamment dans les équipements publics, comme les cours Oasis dans les écoles, des institutionnels, ou des bailleurs sociaux.

Enfin, le plan arbres encourage leur plantation massive en cœur d'îlot. L'arbre est en effet le meilleur allié de Paris face au changement climatique. Les arbres participent à la lutte contre le réchauffement climatique, au rafraîchissement de l'air et à la réduction des îlots de chaleur, à l'amélioration de la gestion des eaux de pluie, au maintien d'une diversité de la faune et de la flore en milieu urbain, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la santé psychologique et physiologique des habitants. En effet, la récente crise sanitaire a démontré, s'il en était besoin, l'importance capitale des arbres et de la végétalisation dans l'environnement urbain dense. De nombreux travaux scientifiques ont montré que bénéficier d'une vue verte depuis chez soi jouait énormément sur la santé physique et notre bien-être mental. C'est formidable, heureusement que nous ne sommes pas en campagne électorale, on pourrait nous taxer de faire de la promotion.

Le domaine de la copropriété représente également un champ d'action important pour la végétalisation de la ville. En effet, 38% de l'espace non bâti parisien est privé, 1200 ha dont 600 ha dans des copropriétés. Au sol, en toiture ou en terrasse, ce patrimoine constitue ainsi un potentiel de renaturation de la Ville.

Dans ce cadre, il vous est proposé de mettre en place un dispositif de financement spécifique destiné à inciter les copropriétés à initier une démarche d'abattement des eaux pluviales et de végétalisation de leurs espaces libres, murs et toitures dénommé CoprOasis. Ce projet s'inscrit dans le prolongement des engagements écologiques du plan climat, il accroît la perméabilisation de la Ville prévue dans les plans Parispluie et favorise la mise en œuvre du plan biodiversité. Ce nouveau dispositif réaffirme également l'importance de poursuivre l'accompagnement des copropriétés parisiennes, notamment dans les quartiers populaires, dans le prolongement du programme Éco-rénovons + dont vous avez parlé Monsieur le Maire.

En pratique, ce soutien doit permettre d'accompagner les copropriétés dans la réalisation des études préalables à toute désimperméabilisation et végétalisation sous forme de chèque forfaitaire d'un montant de 5000 € afin de soutenir efficacement les petites copropriétés et contribuer au financement des travaux.

Les projets situés en secteur de renforcement végétal bénéficieront d'une majoration à hauteur de 10 % et ceux situés dans les quartiers politiques de la ville ou quartiers de veille active bénéficieront également d'une majoration de 10 %. Les aides travaux sont plafonnées à 30 000 € par projet dans la limite de 80 % du montant hors taxes.

Afin de promouvoir ce dispositif CoprOasis à destination des copropriétés parisiennes, il vous est proposé que la Ville de Paris s'associe à l'Agence Parisienne du Climat, l'APC, guichet unique de la rénovation environnementale en copropriété à Paris, animateur de la plate-forme territoriale de la rénovation énergétique et guichet France Rénov' du territoire parisien. Forte de son expérience en matière d'accompagnement des copropriétés parisiennes développé depuis 2008 à travers les dispositifs Copropriété Objectif Climat

**2023 DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n°1 et n°2 à l'association Crescendo (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance**

**2023 DFPE 58 Subvention (196 665 euros), avenant n°3 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective (4e)**

**2023 DFPE 59 Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**

**2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n°2 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je crois que nous suivons l'ordre alphabétique des directions. Après la DASCO et une petite interruption, nous revenons sur les enfants, mais les tout petits, avec la Direction des Familles et de la Petite Enfance, les crèches.

C'est Karine qui reprend la parole pour voter les subventions aux crèches. Les quatre délibérations suivantes sont sur des sujets similaires que tu proposes de rassembler.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je vous propose de regrouper les DFPE 24, 58, 59 et 72. D'accord ? De façon à pouvoir aller un petit peu plus vite sur ces subventions fonctionnelles annuelles pour les quatre associations avec des établissements de petite enfance à Paris Centre, à savoir Crescendo, Le Figuier, Léopold Bellan et ABC Puériculture :

- Crescendo à Paris Centre c'est 6 crèches avec 239 places dont la nouvelle crèche Morland qui vient d'obtenir son agrément pour 66 places alors qu'elle n'avait que 44 places à la rentrée, nous nous en réjouissons,
- Le Figuier, une petite association de quartier à laquelle nous sommes très attachés, avec 30 places,
- Léopold Bellan, beaucoup plus vaste avec la crèche du Mail qui nous propose 62 places dans le 2e,
- ABC Puériculture avec une crèche, le Temps des Ours, 50 places, rue de Montmorency.

Je vous propose de voter ces subventions ainsi :

- 5 789 262 € pour Crescendo dont un montant de 2 023 315 € à Paris Centre,
- 196 665 € pour Le Figuier,
- 2 233 445 € pour la fondation Léopold Bellan dont 464 310 € à Paris Centre,
- 7 134 846 € pour ABC dont 343 028 € pour la structure de Paris Centre.

J'ai fait le plus bref possible, je vous invite à voter ces subventions pour nos très belles crèches associatives de Paris Centre avec lesquelles nous travaillons en harmonie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. Donc, ce sont les quatre. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des questions ? Non.

Je vous propose de voter ces quatre délibérations ensemble. C'était les DFPE 72, 59, 58, et 24. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Aurélien VÉRON, soyez gentil avec moi parce que c'est Gauthier normalement qui présente ce genre de délibération, donc je n'aurai peut-être pas forcément la verve ni les compétences de répondre aussi bien que lui.

En tout cas, je vous invite à voter cette location et le bail emphytéotique pour cette belle préemption qui nous permettra de développer notre parc de logement social dans une zone, le 74, rue Saint-Denis, qui est la plus basse avec 6 % seulement de logements sociaux.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Oui, Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je vais être extrêmement gentil, chère Karine. Il s'agit d'une acquisition ou d'une préemption, donc ce n'est pas de la construction de logements neufs, c'est de la préemption qui va faire basculer un immeuble du privé vers le logement social. L'immeuble s'y prête plutôt, je crois que son état général nécessite des travaux lourds, donc la mairie peut effectuer ces travaux. Je suis surpris de ne pas voir le montant des travaux parce que cela peut atteindre des montants considérables, nous avons quand même voté une délibération l'année dernière où le prix des travaux cumulés avec le prix de l'acquisition aboutissait dans le 3e arrondissement à 15 000 € du mètre carré. Cela fait un peu cher pour des logements sociaux à la fin, donc ce serait intéressant de savoir.

Après, les loyers capitalisés, c'est un mécanisme que nous avons dénoncé et que nous dénoncerons encore puisque cela ne va pas s'arrêter demain. Il s'agit de demander aux bailleurs sociaux de verser tout de suite 50 ans de loyer à la mairie et donc pendant 50 ans la mairie ne touchera pas de loyer, en revanche le bailleur aura une dette à rembourser et donc la dette ne figure pas sur le compte de la mairie, mais sur le compte du bailleur social avec des soucis d'ailleurs de taux d'intérêt dont nous allons reparler assez rapidement. Pour l'instant, je ne sais pas. Avez-vous un montant de travaux en tête ? Nous votons sans savoir.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Non. Nous n'avons pas connaissance du montant des travaux, mais nous vous tenons au courant, bien sûr. Oui, nous avons confiance dans les services de la Ville.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous touchons 10 000 €, mais nous ne savons pas pourquoi, nous avons confiance dans le projet.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Il me semblait qu'effectivement le loyer capitalisé, 10 000 €, comprenait en fait le coût des travaux, c'est ce que j'avais compris. Merci de le préciser, je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit sur la partie travaux.

Je dis souvent que, quand nous acquérons, nous préemptons, nous achetons un local, nous faisons d'une pierre plusieurs coups, nous créons du logement social, nous le sécurisons, nous pouvons récupérer les pieds d'immeubles pour du commerce et de l'artisanat choisi, nous gardons des immeubles qui permettent de ne pas basculer dans la location touristique saisonnière, ce qui est particulièrement le cas si nous sommes dans un endroit, rue Saint-Denis, qui est très visé et très concerné. Nous créons du logement social là où il n'y en a pas beaucoup dans ce lieu de Paris et, dernier avantage qui a été cité, Aurélien VÉRON, merci, c'est la possibilité d'investir notamment sur les travaux plan climat, là où les copropriétés ne le feraient pas parce que les montants sont trop importants. C'est donc une rénovation du parc des logements de la Ville qui est faite grâce à ce projet.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien. Effectivement, c'est une question qui se pose dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux, je fais partie de l'un d'entre eux. Sachant que la structure de prêt n'est pas entièrement à taux variables, il y a aussi des taux fixes qui ont été négociés, plutôt bien d'ailleurs dans certains cas, mais ce sont des débats que je renvoie aux conseils d'administration des bailleurs sociaux. En effet, l'augmentation du livret A est une bonne nouvelle pour les épargnants peut-être, mais une moins bonne nouvelle pour ceux qui se financent grâce à lui. Affaire à suivre.

C'est la DLH 72. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DPE 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec la DPE. Nous changeons de direction, c'est la Direction de la Propreté et de l'Eau. La DPE 4 concerne des associations gestionnaires de ressourceries et recycleries et des avenants avec ces associations. Nous en connaissons très bien une en particulier, cher Jacques BOUTAULT qui présente cette délibération.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Tout à fait Monsieur le Maire. Vous savez que, d'une façon générale, la Ville de Paris est impliquée dans une trajectoire zéro déchet et que les ressourceries ou recycleries, selon que nous employons une dénomination plutôt québécoise ou plutôt française, nous, nous disons ressourcerie, ont un peu le même objectif, c'est-à-dire contribuer à cette trajectoire en revalorisant les déchets, en les réemployant, en les réutilisant et en opérant des opérations sur ce qui peut l'être afin de prolonger la vie de ces déchets, objets ou matériaux qui ne sont plus des déchets, d'ailleurs, devrais-je dire, puisqu'ils sont à nouveau remis à l'utilisation. Vous savez que ces lieux sont accessibles au public et que nous en avons un dans Paris Centre, c'est l'Alternative qui se trouve rue Léopold Bellan.

La délibération nous propose d'autoriser la Maire de Paris à accorder des subventions à 11 de ces associations qui gèrent 12 lieux répartis dans Paris et qui ont permis, en 2021, de soustraire à l'incinération plus de 4800 t de déchets, soit 70 % de plus que l'année précédente.

Ces structures, outre qu'elles sont concrètement engagées dans cette collecte d'objets afin de les réemployer, de les réutiliser, de les réparer, sont aussi des structures qui créent des événements, des ateliers, des animations qui permettent au public de bien comprendre leur démarche et qui, last but not least, créent de l'emploi, puisqu'elles emploient des personnes qui sont souvent initialement éloignées de l'emploi.

Il y a 12 structures, je l'ai dit, je vais faire une petite focale simplement sur l'Alternative qui a ouvert ses portes en 2018 après une gestion un peu problématique antérieure par une autre association et je me réjouis qu'Emmaüs alternatives qui gère cette ressourcerie de la rue Léopold Bellan soit à la hauteur des attentes que nous avons formées dans ses objectifs. En effet, elle a collecté 150 t de dons en 2021, soit 28 % de plus par rapport à l'année précédente et elle est aussi très engagée dans l'animation locale, notamment en créant des événements de quartier qui permettent de sensibiliser à sa démarche. En 2022,

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Juste une réaction. Évidemment, je voterai cette délibération, elle va dans le bon sens. Je sais que Jacques BOUTAULT a fait beaucoup pour le 2e arrondissement sur le sujet du tri, mais je trouve que depuis des années nous manquons d'ambition sur ce sujet. Je me souviens, quand j'étais élu du 4e arrondissement, nous parlions déjà d'expérimentation de « Territoires zéro déchet », nous ne sommes pas loin de 5 à 10 ans après et nous sommes encore dans la sensibilisation et l'expérimentation. Je crois que, surtout dans Paris Centre, cela aurait beaucoup de sens, il y a beaucoup de personnes sensibilisées sur ces sujets, il faudrait que nous arrivions à passer, un jour ou l'autre, à un projet plus ambitieux.

J'ai une question aujourd'hui : quels sont les chiffres ? Par rapport à il y a 5 ans, quelles sont les tendances ? Avons-nous réussi à progresser ? Paris était quand même une des dernières grandes villes européennes sur la question du tri. J'aimerais savoir s'il y a eu des progrès faits par la Ville de Paris sur le tri.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je ne dispose pas de chiffres à vous donner maintenant, mais la DPE produit chaque année un rapport d'activité dans lequel ces données figurent. Il faut distinguer le tri des déchets alimentaires du tri des déchets recyclables que sont papier, carton, plastique et autres emballages et le tri du verre. C'est assez complexe puisqu'il peut y avoir des tris meilleurs selon certains segments de collecte.

Cela dit, je vous rejoins tout à fait, il faudrait que nous envisagions, quand je dis « nous » c'est au niveau de la Ville de Paris, mais c'est un projet sans doute pour la prochaine mandature qui n'est qu'à 3 ans, rassurez-vous, ce n'est pas si long. Il y a une urgence climatique, mais le gros effondrement ne va pas avoir lieu dans les 3 ans qui viennent, je vous rassure, heureusement, enfin a priori, je ne garantis rien. Pour être sérieux, Pacôme, je crois que nous sommes encore à faire de la pédagogie, beaucoup de gens ne trient pas, trient peu, doutent encore, parce que nous leur demandons un effort. Peut-être aussi dans des quartiers, comme je disais, ex-quartiers politique de la ville, comme l'est le quartier Vertbois – Vaucanson, nous sommes encore au stade de la pédagogie, de la sensibilisation et de la formation. Je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut vraiment envisager de passer à l'échelon supérier et de rendre ce principe tout à fait évident pour tout le monde. C'est ce à quoi nous travaillons. Je vous remercie pour votre appétence pour le sujet.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques, d'avoir mis en œuvre ce programme avec Dorine. En réalité, je ne sais pas si nous en parlions en 2014, mais la première rue zéro déchet est une expérimentation dans le 10e qui date de 2019, ce n'est pas si ancien et aujourd'hui il n'y a que 11 arrondissements qui ont mis en place des rues comme les nôtres. Nous ne sommes pas les premiers, mais nous ne sommes pas les derniers.

Rue du Vertbois, Jacques l'a dit, il y a une école, il y a aussi un collège, il y a la régie, ce n'est pas rien et c'est une expérimentation qui permet d'apporter un soutien à des associations, qui permet de faire beaucoup de choses, ce n'est évidemment pas l'alpha et l'oméga, ce n'est pas le seul aspect de notre politique de zéro déchet non valorisé. La délibération que nous venons de voter juste avant est dans cette même démarche.

C'était la DPE 5. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Luc. Des aides alimentaires, mais qui ont, tu l'as dit, rimé avec des aides culturelles aussi dans toutes nos institutions. C'était la DSOL 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DSOL 24 Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le domaine de la solidarité et particulièrement en direction des seniors parisiens. C'est Catherine TRONCA, Adjointe, notamment, aux seniors et aux solidarités entre les générations, qui présente la DSOL 24.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Messieurs, Mesdames. Il s'agit de l'attribution de subventions à hauteur de 15 500 € à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

La collectivité parisienne est particulièrement attentive aux initiatives qui accompagnent ces publics fragiles, notamment vieillissants, en matière d'accès aux droits dans ce contexte croissant de dématérialisation des démarches administratives. Cet enjeu, adopté en fin d'année dans le schéma senior à Paris 2022 – 2028, bénéficie d'une fiche action dédiée au sein de l'axe 1, c'est un peu technique, parmi les 5 grands axes de travail de ces 5 prochaines années.

En ce qui nous concerne, c'est l'association ADIPR, c'est-à-dire Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités, dont le siège se situe dans le 12e et dont l'activité a essaimé dans notre secteur. Elle assure chaque année plus de 300 permanences et accompagne près de 2000 seniors retraités ou préretraités.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité de ce projet, il est proposé d'attribuer, au titre de 2023, une subvention de 4500 € à l'ADIPR.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Catherine. Il faut préciser en plus que cette permanence chez nous est très pleine tout le temps. Nous l'avons mise en place depuis le début pratiquement de la création de Paris Centre, elle se tient au rez-de-chaussée. Elle est pleine, donc cela doit bien se savoir.

C'est la DSOL 24 et je pense des subventions bien utilisées. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2023 DVD 4 Parc de stationnement Bourse (2e). Convention de concession pour son exploitation**

avec la même idée d'avoir les rénovations nécessaires à la mise aux normes et l'intégration de bornes de recharge électrique, de stationnement moto, vélo, PMR et de tarifs adaptés pour les résidents.

Voici ce que je voulais vous présenter et je vous invite à voter ces deux délibérations.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Pacôme RUPIN.

**Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Comme j'adore les sujets de mobilité et que c'est toujours brillamment présenté par Florent GIRY, même si je suis rarement d'accord avec lui, je souhaitais quand même réagir à cette délibération que, pour une fois, je trouve positive. En effet, elle va permettre de moderniser un très grand parking de Paris Centre et il faut absolument que les parkings, puisqu'il y a de moins en moins de voitures, c'est le but de la Ville de Paris, permettent des solutions de stationnement aux autres mobilités. Je crois, sans vouloir faire réagir le groupe Écologiste qui n'aime pas trop les voitures électriques, en tout cas c'est ce que j'ai pu déjà entendre de leur part, que c'est un défi technique parce qu'évidemment il est clair que pour mettre des bornes électriques aussi nombreuses au même endroit, il faut toute la puissance derrière et donc évidemment cela prend du temps, donc je comprends que cela puisse être jusqu'à 2030.

Je voterai ces deux délibérations. Simplement, Monsieur le Maire, vous m'excuserez parce que je vais devoir partir du conseil, et, étant seul dans mon groupe, je n'ai pas le loisir, comme les autres groupes nombreux ce soir, d'utiliser la procuration. Je ne pourrai donc malheureusement pas être présent pour les délibérations de ma collègue Benoîte LARDY ni pour les vœux. De toute façon, je pense que sur les sujets importants comme le plan de circulation ou les changements de voirie, il serait bien que nous passions par des délibérations, cela s'est déjà vu sur d'autres sujets, je pense aux berges sur Seine quand nous étions élus du 4e arrondissement. Ce n'est pas sur un vœu de l'opposition, même si c'est évidemment utile, que nous devons normalement débattre de sujets comme cela, à mon avis c'est plutôt dans le cadre de délibérations. J'en terminerai là-dessus, merci Monsieur le Maire, et désolé de devoir m'absenter.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour l'attribution des concessions, nous avons une commission des concessions où siège évidemment l'opposition et je crois d'ailleurs que vous étiez bien représentés la dernière fois lorsque nous avons délibéré des attributions, des propositions qui sont faites par les services techniques et qui reprennent tous les points que Florent GIRY a décrits dans la présentation des deux délibérations.

Je propose que nous les regroupions pour le vote comme elles ont été regroupées pour la présentation. C'était donc la DVD 4 et la DVD 14. Je propose de les voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

rencontres, des débats, des performances dans tous les registres de la littérature et surtout qui met en scène la littérature. Je pense que c'est pour cela que cela a beaucoup de succès, parce que sinon les gens n'adhèrent pas trop aux lectures par exemple.

C'est une programmation qui rencontre un vif succès, plus de 30 000 spectateurs par an, 1500 adhésions et c'est un véritable exploit dû à l'équipe d'Olivier CHAUDENSON qui en a pris la direction en 2013.

Le passage Molière a été rénové et réanimé, je rappelle qu'avant c'étaient les logements, puis récemment les commerces culturels ont été inaugurés. Il y a donc tout lieu de penser que la fréquentation de la Maison de la Poésie va encore augmenter si l'on ajoute toutes ces actions en direction des publics en situation de grande exclusion, mais aussi à destination des enfants dans les établissements scolaires, dans le dispositif L'Art pour grandir. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui, Karine BARBAGLI en parlera certainement dans un prochain conseil d'arrondissement.

Pour l'heure, chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur l'attribution du solde de la subvention en faveur de la Maison de la Poésie pour un montant de 485 000 €.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci, Benoîte. Je me joins à toi pour saluer non seulement la performance culturelle et de fond d'Olivier CHAUDENSON en tant que directeur, mais également financière parce qu'il a redressé la barre et que le report est à nouveau aujourd'hui positif.

C'était la DAC 5. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je te propose de choisir l'ordre, parce que j'ai un ordre un peu aléatoire, donc je te propose de nous présenter les DAC dans l'ordre que tu veux.

**2023 DAC 15 Subvention (1 070 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip-hop (Paris Centre)**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Je vais les prendre dans l'ordre, la 15 donc. Il s'agit de La Place, centre de hip-hop, que nous connaissons parfaitement, donc je ne vais pas vous en faire la description. La Place a également une programmation vraiment très importante dans tous les domaines.

Là, il s'agit de signer un avenant à la convention permettant d'accorder un complément de 570 000 € de manière à porter la subvention pour les activités 2023 à 1 070 000 €. Elle était de 1 090 000 € l'année précédente. Il y a un léger soutien complémentaire de 70 000 € qui va permettre d'une part, de recruter une personne chargée de développer les mécénats et les commercialisations et d'autre part, de maintenir une activité pluridisciplinaire malgré des surcoûts liés au bâtiment. En fait, il y fait très chaud l'été, il y a un problème d'aération dans ce bâtiment et ce seraient des travaux gigantesques s'il fallait le modifier.

Je vous demande de bien vouloir voter en faveur de ce solde de subventions de fonctionnement pour La Place.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. C'est la DAC 15. Oui, pardon, Aurélien.

**2023 DAC 130 Subvention d'investissement (300 000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre)**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Là, c'est la Cité Internationale des Arts, je crois que c'est plus consensuel, si l'on peut dire, enfin plus simple en tout cas. Il s'agit de signer une convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts et de lui attribuer une subvention d'investissement de 300 000 € afin d'accompagner son programme de travaux de l'auditorium en 2023.

La Cité Internationale des Arts porte bien son nom puisque c'est le centre de résidence et d'ateliers logement, je crois, le plus important d'Europe. Il y a également une très belle programmation. Il se trouve que l'auditorium n'a pas bénéficié de travaux depuis plus de 25 ou 30 ans et qu'il convient d'en faire, notamment une rénovation profonde des conditions d'accueil du public et des artistes avec :

- La création des accès PMR, je ne peux pas m'empêcher d'en parler, évidemment, c'est tellement important, j'ai découvert cela il y a quand même quelque temps,
- La simplification des circulations,
- Le renouvellement des sièges et du sol,
- L'amélioration du confort thermique,
- La contribution à un meilleur respect de l'environnement,
- La mise à niveau des dispositifs techniques : création d'une régie fixe en fond de salle et un nouveau système son et lumière qui permettra le développement des pratiques artistiques dans de bonnes conditions.

Je suis allée le visiter et, franchement, ce sont des travaux non seulement indispensables, mais vraiment mérités parce que ce centre est extraordinaire.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer et voter en faveur de cette subvention de travaux d'équipement de 300 000 €.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. Nous avons la majeure partie de la CIA, j'aime bien dire la CIA, chez nous, mais il y en a une partie aussi dans le 18e qui est très belle également et nous pourrons y aller ensemble.

C'était la délibération DAC 130. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Pas de non prise de part au vote ? Non, je crois qu'il n'y a pas de membres du conseil d'administration. Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous finissons en beauté par deux délibérations que tu proposes de regrouper ?

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Non, je vais les présenter chacune, mais elles sont complémentaires.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Présente-les ensemble si tu veux.

rappelle que l'association Théâtre de la Ville, présidée par Xavier COUTURE, est dirigée depuis septembre 2008 par le très prolifique acteur et metteur en scène Emmanuel DEMARCY-MOTA, exploite deux théâtres : le Théâtre Sarah BERNHARDT, place du Châtelet et le Théâtre des Abbesses dans le 18e arrondissement.

Les activités du Théâtre Sarah BERNHARDT, comme je le disais tout à l'heure, fermé pour travaux en 2016, ont été relocalisées à l'espace Cardin, Pavillon des Ambassadeurs. C'est ainsi que la programmation artistique importante, très importante et exigeante d'Emmanuel DEMARCY-MOTA a continué de se déployer de 2016 à aujourd'hui avec beaucoup de créations, dont les siennes, *L'état de siège* d'Albert Camus, *Les Sorcières de Salem* d'Arthur Miller, etc., mais aussi avec des projets en direction de tous les publics, notamment dans le milieu hospitalier et le champ social et aussi hors les murs pendant la pandémie avec la constitution de la Troupe de l'Imaginaire et ses Consultations poétiques dansées et chantées. Je regarde une poétesse là-bas, que je vois dans le public, qui donc a forcément apprécié.

L'année 2023 marquera le retour de l'équipe du Théâtre Sarah BERNHARDT dans ses murs historiques place du Châtelet. Sa réouverture au public est prévue en septembre prochain après avoir aménagé, équipé et pris en main les lieux rénovés. Aussi, la deuxième partie de la délibération concerne l'attribution d'une subvention d'équipement à hauteur de 1 500 000 € correspondant à la 3e phase du programme d'investissement relatif au rééquipement du Théâtre Sarah BERNHARDT. Vous compterez le nombre de fois où je l'ai dit. Elle est destinée à préparer au mieux l'accueil de ses équipes, des artistes et des publics ainsi évidemment qu'à faire face aux dépenses liées à son exploitation proprement dite à partir de septembre.

Je vous invite donc, chers collègues, à vous prononcer sur cette délibération DAC 18.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Benoîte. Nous avons présenté la DAC 451 et la DAC 18. Sauf à ce qu'il y ait des demandes de vote dissocié, je propose que nous les discutions puis que nous les votions ensemble. Il y a une demande. Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Ce n'est pas pour une demande de vote dissocié, nous votons comme vous voulez. Je remercie Benoîte pour cette présentation très claire de tout ce qui se passe au Théâtre de la Ville. Nous nous réjouissons de la réouverture.

En effet, normalement, la Ville va remettre les clefs à l'association au mois d'avril de cette année pour une vraie réouverture en septembre et une vraie saison en septembre. Nous avons vu tout de même qu'au-delà de toutes les sommes investies, il y avait aussi beaucoup de choses en nature, d'aides en nature, puisque c'est 3000 € en gros de loyer annuel au lieu de 80 000 et quelques qu'ils devraient payer. Je pense que pour ce prix-là, et parce que nous sommes le 7 mars et que demain c'est le 8 mars, l'association Théâtre de la Ville pourrait nous offrir une façade avec un beau panneau « Théâtre de la Ville Sarah BERNHARDT ».

Je pense que nous avons fait tout ce qu'il fallait, nous leur donnons beaucoup de choses, beaucoup d'assurances ; bon, en échange nous allons avoir de beaux spectacles, mais je pense qu'en échange ils pourraient renouer avec leur histoire et leur histoire c'est Théâtre Sarah BERNHARDT.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Je ne peux qu'approuver.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

C'était la DAC 18 et la DAC 451. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Voilà qui conclut notre conseil pour sa partie délibération.

## VŒUX

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous avons un grand nombre de vœux qui sont proposés ce soir et nous allons essayer de les présenter de manière succincte, si possible. Ils sont présentés dans l'ordre où ils ont été déposés, je crois, avec un premier vœu qui concerne la fermeture du centre René Laborie, qui a été retravaillé en vœu de la majorité par rapport à la proposition qui vous a été soumise et qui est à l'initiative de Luc FERRY et du groupe Communiste. C'est cela ? Qui le présente ?

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Absolument, oui, c'est Catherine TRONCA, votre Adjointe, qui va le présenter en notre nom à tous.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Alors à Catherine TRONCA de le présenter, pas besoin de lire dans son intégralité, je pense, mais peut-être de le présenter succinctement.

### VPC 2023 01 Vœu déposé par Luc FERRY et Shirley WIRDEN relatif à la fermeture du centre de santé René-Laborie

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

D'accord. Ce vœu concerne la fermeture du centre de santé René Laborie que je pense vous connaissez tous et qui est situé, bien qu'il soit fermé, rue de Turbigo dans le 2e. Il a été mis en liquidation judiciaire de la mutuelle uMEn-Médical, qui était gestionnaire de ce centre, par le tribunal judiciaire de Paris le 16 février 2023. Cette décision de justice pourrait entraîner un licenciement de 135 salariés du centre de santé en question et cela est fort préjudiciable car ils réalisaient 80 000 actes médicaux annuels. Il y avait de nombreuses spécialités hébergées dans ce centre avec 13 cabinets dentaires, 27 cabinets médicaux généralistes et de spécialités. Sur les 30 000 patients annuels, usagers et usagères, de ce centre, il y avait 60 % de Parisiens, les 40 % restants étant Franciliens. Les Parisiens qui y allaient étaient par historique des gens de la presse et du journalisme, mais bien sûr, ce centre accueillait évidemment tous les Parisiens qui voulaient s'y rendre.

Cette prise en charge globale en un seul endroit qui relevait du secteur 1, c'est-à-dire pas de dépassements d'honoraires, et qui a été complètement refait à neuf en 2021, est en liquidation judiciaire, ce qui entraîne, évidemment, des difficultés grandissantes pour les habitants et les habitantes du centre de Paris, et plus largement d'ailleurs les Parisiens et les Parisiennes pour obtenir un rendez-vous avec un médecin généraliste ou de spécialité

mais au moins de l'ARS qui aujourd'hui n'a plus aucun pouvoir dans cette procédure administrative, judiciaire, et n'a qu'un pouvoir consultatif. J'ai eu la direction de l'ARS la semaine dernière, ils ont été consultés, ils ont peu de moyens. Un vœu sert à peut-être mobiliser nos parlementaires et il y a le Sénat qui a approuvé un projet de loi qui renforce justement les moyens de l'ARS, l'Agence Régionale de la Santé, en matière de contrôle des centres de santé et je pense que cela fait partie du vœu que de soutenir ce renforcement, sans quoi aujourd'hui nous avons peu de moyens.

J'ai juste un bémol avant de laisser Luc conclure. Je n'avais pas remarqué le considérant sur la fermeture successive de services à l'Hôtel-Dieu. Moi, je le regrette, je pense que nous pourrions nous en dispenser puisque l'Hôtel-Dieu a quand même été marqué récemment par le renforcement d'un certain nombre de services, la psychiatrie, la santé sexuelle qui a profité du rassemblement d'un dispositif municipal, je crois que c'est unique en son genre, et d'un dispositif de l'AP-HP, rassemblé à l'Hôtel-Dieu. Et nous avons inauguré l'autre jour, avec Catherine et Shirley, je crois, la maison des femmes à l'Hôtel-Dieu. Donc cela va plutôt dans le bon sens, mais ce sera un autre débat pour le PLU.

En tout cas, pour ce qui concerne le centre Laborie, merci Luc de cette initiative pour essayer de renforcer, peut-être pas pour le centre Laborie lui-même, encore que, en tout cas pour tous les autres centres de santé qui pourraient être amenés à être menacés, le droit et le règlement en la matière.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, concitoyens et concitoyennes qui assistent à ce conseil. Merci à Catherine d'avoir présenté ce vœu. Nous ne ferons pas l'économie dans ce conseil de présenter une évolution de l'offre publique de santé en secteur 1 dans Paris Centre. Donc nous reviendrons vers le conseil ultérieurement.

En ce qui concerne le centre René Laborie, oui, une mauvaise gestion, oui, des travaux importants qui ont été entrepris en 2020 de remise à neuf totale qui ont généré en outre une dette de 4 millions d'euros. En ce qui concerne les repreneurs, une décision du tribunal de commerce a dû être prise d'après mes informations lundi après-midi. Je n'ai pas de retour, est-ce que de votre côté, Monsieur le Maire, vous avez un retour sur la décision qui a été prise sur le repreneur ? Il y avait deux repreneurs en lice, tous deux dans le domaine médical, bien sûr, c'était deux groupements médicaux. Je n'ai pas de retour sur la décision du tribunal de commerce. Si vous en avez, nous sommes preneurs, enfin, il y a au moins moi.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Non, je n'ai pas l'information, mais je vous le disais, nous n'avons même pas d'avis consultatif, à la différence de l'Agence Régionale de la Santé qui doit m'indiquer la décision. En tout cas, l'examen avait lieu lundi, donc je ne sais pas si la décision a été notifiée encore, mais elle n'est pas connue. Vraisemblablement, il s'agira d'un grand centre de santé et nous serons attentifs, justement, à ce que le maintien de la polyvalence, le maintien d'une activité de secteur 1 soit important. Nous serons attentifs, mais nous serons difficilement outillés pour le mettre en œuvre.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Oui, et ce d'autant qu'en fait c'est uMEn-Médical qui a repris la gestion il y a quelques années parce qu'il y avait un désaccord avec la précédente qui était Audiens et qu'elle-même a ouvert un centre rue Bergère, très peu loin, qui n'était pas avec une offre de soins en secteur 1, ce qui a entraîné cette décision de se séparer d'Audiens.

Cette offre de soins en secteur 1 est évidemment une chose primordiale. Aurélien, je sais qu'en fait c'est très mal géré depuis de très nombreuses années et nous le savions, cela

Ces quatre personnages ont travaillé ensemble pour faire des actes de résistance et sauver des dizaines et des dizaines, on cite le nombre de 63 enfants juifs qui auraient été sauvés par ces quatre personnages dans leurs qualités respectives de pasteur, de femme de pasteur, de travailleur social et de résistante. Leurs actes ne s'arrêtent pas là, d'ailleurs, puisqu'ils ont pu servir de lieu au Conseil National de la Résistance encore balbutiant pour se réunir, que d'autres gens ont été cachés, que les prêches ont été faits pour lutter contre la politique des nazis. Tout cela a valu aux quatre personnages d'être distingués comme Justes parmi les Nations entre autres distinctions, car ils en ont eu d'autres, Paul VERGARA avait déjà, quant à lui, la Croix de guerre pour la Première Guerre mondiale. Ils ont tous été, je crois, distingués par un certain nombre de décorations et, en tout cas, celle de Justes parmi les Nations qui reconnaît le travail de sauvetage d'enfants juifs qu'ils ont fait.

J'avais fait, je ne le ferai pas ici, cela serait trop long ce soir, un lien entre l'histoire protestante, les 450 ans du massacre de la Saint-Barthélemy qui ont été marqués par l'inauguration d'un jardin mémoriel en son souvenir devant l'église Saint-Germain l'Auxerrois, d'ailleurs pas très loin du temple de l'Oratoire. Sans faire de lien explicite, même si forcément il y en a un entre cette histoire de la torture et du massacre de la Saint-Barthélemy et celle de la protection des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale qui toutes les deux jalonnent l'histoire protestante, il s'agit de marquer un jalon de plus dans la reconnaissance de cette histoire protestante, y compris dans son lien avec la Shoah, en faisant le vœu que des lieux de l'espace public portent le nom de ces personnages et en l'occurrence deux écoles au nom de Marcelle GUILLEMOT, d'une part, et Suzanne SPAAK, d'autre part, et un lieu à trouver, une place qui soit si possible près de l'Oratoire ou près de La Clairière qui porte le nom des époux VERGARA.

Concernant les écoles, vous savez qu'à la suite de débats que nous avons eus dans les derniers mois au Conseil de Paris, un mouvement a été lancé pour nommer les écoles, nommer les écoles en particulier au nom de Compagnons de la Libération. Ils sont en nombre limité, évidemment, et peu d'entre eux sont des femmes, je crois seulement 6. Nous avions déjà formé le vœu ici que deux écoles de Paris Centre, dans le 3e et le 4e, portent le nom de Daniel CORDIER et de Raphaël ESRAIL, ce vœu-là avait été, je crois, discuté directement au Conseil de Paris. Ces deux personnages, Suzanne SPAAK et Marcelle GUILLEMOT, viendront compléter pour que nous ayons une école nommée dans chacun des 4 arrondissements avec un processus qui prendra en compte une concertation, un travail que Karine BARBAGLI mène avec les communautés scolaires pour que ce projet arrive au terme d'un travail de mémoire, d'un travail pédagogique.

En tout cas, à travers ces 3 vœux ce soir, nous voulons poser le principe de ces nominations et leur mise en œuvre dépendra du travail que nous mènerons ensuite avec les différentes communautés.

Voilà, j'ai été un peu long. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est un grand paradoxe de voir la discrétion de cet Oratoire du Louvre, les riverains du 1er s'interrogent sur ce qu'il y a dedans, beaucoup n'ont pas franchi le pas. En même temps, son action ancienne, plus d'un siècle, La Clairière, une action sociale très engagée, une présence ancienne, historique, et ces Justes reconnus par Yad Vashem pour leur action pendant la guerre méritaient cette plaque. J'ai découvert cette histoire grâce à cette plaque et cet art, mais ce n'est jamais trop tard. Le Maire de l'arrondissement, Ariel WEIL, a eu un discours très émouvant sur le sujet. Beaucoup de choses nous opposent, mais en tout cas, sur ce moment-là, c'était fort. Je crois que ces gestes sont importants, entre la reconnaissance de la Saint-Barthélemy plus ces plaques, nous avons enfin une mise en lumière d'un lieu, au moment où les crispations religieuses autour de la laïcité montent de toutes parts, c'est bien de montrer que dans les confessions il y a aussi beaucoup de lumière. Donc, nous voterons évidemment ces 3 vœux avec enthousiasme.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Considérant le prochain 20e anniversaire de la création de la fondation Henri CARTIER-BRESSON et le fait que le 198, rue de Rivoli fut la résidence d'Henri CARTIER-BRESSON et de Martine FRANCK.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, Yohann ROSZEWITCH, Adjoint au Maire en charge de la mémoire, Benoîte LARDY, Adjointe au maire en charge de la culture et les élus du groupe de Paris en Commun émettent le vœu qu'une plaque en hommage à Henri CARTIER-BRESSON et Martine FRANCK soit apposée sur cette façade du 198, rue de Rivoli.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte, comme cela nous aurons deux fois Henri CARTIER-BRESSON et une fois Martine FRANCK qui seront reconnus dans notre secteur, dans Paris Centre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la voeu est adoptée à l'unanimité des participants.*

**VPC 2023 06 Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif à l'immeuble 18 rue Jean-Jacques ROUSSEAU**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

C'est un vœu qui concerne le 18, rue Jean-Jacques ROUSSEAU, si tu veux le présenter, peut-être.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est un immeuble au 18, rue Jean-Jacques ROUSSEAU en face du passage Véro-Dodat qui appartenait à une association pour loger des personnels soignants de l'AP-HP. En 2019, la RIVP a racheté l'immeuble pour le convertir en logements sociaux en permettant des travaux rapides et en maintenant en place dans la mesure du possible les quelques locataires personnels soignants de l'AP-HP ou ex-personnels soignants de l'AP-HP.

Le COVID est arrivé, un premier projet organisé par l'association Caracol a accueilli des réfugiés pendant un an. Cela s'est plutôt bien passé, même si les jeunes qui encadraient étaient un peu plus festifs malgré les confinements, couvre-feux et autres, et un peu bruyants la nuit, mais globalement, les locataires ne se sont pas vraiment plaints, c'était plutôt une bonne ambiance.

Il y a un an, c'est la Péniche du Cœur qui a installé 54 hommes sans-abri, plutôt avec des problèmes psychiatriques lourds, parole des personnels soignants qui vivent sur place. Donc, les femmes seules et les hommes se sont trouvés tout d'un coup, entourés de 54 hommes, aucune femme, dans des conditions d'hygiène de plus en plus déplorables, que la Péniche du cœur n'a pas réussi à maintenir. J'ai passé une soirée sur place, c'est vrai que c'est terrible, c'est de la maltraitance.

La RIVP a laissé mourir la situation et ces 5 derniers locataires, dont un lourdement handicapé, étaient dans une dépression terrible et au bord du désespoir, cherchant à être relogés. Aucune solution pérenne n'a été proposée, donc ils ne pouvaient pas partir et laisser leur logement parce que ce sont de petits revenus, de personnes dans des carrières peu rémunérées. J'apprends très récemment que finalement la Péniche du Cœur va retirer les sans-abri pour les mettre ailleurs, à la mi-mars. C'est plutôt une bonne nouvelle, parce qu'encore une fois, la cohabitation est pénible pour des riverains qui ont des horaires de travail difficiles, parce que l'hôpital public, cela veut dire travailler parfois de permanence jour et nuit. Je vous épargne les désagréments dans l'ascenseur, quand il marche et est réparé, les escaliers, les portes coupe-feu arrachées, les plateaux qui zigzaguent, les malades, les hurlements, les bagarres, les punaises de lit, etc.

**petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Oui, voilà, comme il y a eu vraiment, effectivement, des agissements compliqués et difficiles à vivre, mais également il y a eu énormément d'insultes des travailleurs sociaux de la part aussi des habitants. Cela n'a pas été forcément facile pour nous de voir le pour et le contre, nous avons essayé en tout cas de nous dire que maintenant il était temps que cela redevienne du logement social, et c'est le cas, puisque le 15 mars, ou le 14 mars, les hébergés de la Péniche s'en vont.

Il n'est pas nécessaire de reloger 3 des 6 locataires actuels pendant les travaux, puisque ce sont des travaux plutôt légers. Nous leur proposerons même, si besoin, un logement de courtoisie dans le bâtiment, si c'est nécessaire, pour tout ce qui est bruit. En tout cas, ces 3 locataires, nous les connaissons bien, nous connaissons bien leur nom, j'ai reçu des mails avec des noms d'oiseaux, voilà, nous dépassions un petit peu parfois la correction et Dieu sait si j'ai beaucoup de tolérance pour les demandeurs de logement social, puisque j'en reçois chaque semaine. Là, cela va devenir 34 logements sociaux, les travaux commencent cet été ou au plus tard en septembre. Merci d'avoir retiré votre vœu en tout cas.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Tout se termine bien et commence très bien pour les futurs logements sociaux. Je prends acte du retrait du vœu.

*Le voeu est retiré*

**VPC 2023 07 Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif au trilib rue du Bouloi**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous passons au vœu suivant présenté aussi par le groupe Républicains et Libéraux. C'est toi qui le présentes, Aurélien, sur la rue du Bouloi.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est un exemple pratique qui a été soulevé par des riverains qui m'ont appelé à ce sujet, je crois que cela s'applique à beaucoup de trilibs. Donc ce sont 3 bacs qui permettent le tri. Ces trilibs sont d'abord un lieu de concentration de beaucoup de déchets parce que beaucoup d'habitants et de commerçants en profitent pour laisser leurs cartons, leurs sacs et donc à côté des trilibs, c'est un peu un dépotoir, et moi qui passe souvent rue du Bouloi, je vois tout le temps des montagnes de déchets de gens qui, de manière incivique, laissent leurs ordures à côté. C'est bruyant, parce que la nuit quand vous arrivez, le soir tard, ou le matin tôt, cela résonne dans toute la rue.

Mon sujet c'est juste que parfois, l'installation de trilibs doit se faire avec un dosage sur-mesure. Nous ne pouvons pas installer les trilibs n'importe où, il faut choisir des endroits adaptés. Or, à 100 m de là où ils se trouvent, nous n'avons que des bureaux. Donc, mon vœu est de pouvoir interchanger les vélos qui ne font pas de bruit, qui sont en bas des bureaux de la rue d'à côté et mettre les trilibs qui font du bruit en bas des bureaux. Donc c'est plutôt, premièrement, sur ce cas pratique un aménagement en inversant une nuisance avec une facilité, les arceaux à vélos et, deuxièmement, pour les trilibs en général dans le centre, de savoir que c'est vraiment du dosage rue par rue, pâté de maisons par pâté de maisons, parce que cela cause vraiment des nuisances aux riverains. Square Louvois, il y a également eu des plaintes.

C'est peut-être une bonne idée, mais en tout cas le bruit qui va avec mérite que nous réfléchissions à où les mettre pour que cela ne nuise pas aux riverains. Merci.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien encore et Jacques BOUTAULT.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je crois que le conseil de quartier s'est exprimé et a exprimé la volonté d'avoir d'autres options que ce qui est installé aujourd'hui ici. Cela ne me dérange pas que des commerçants aient accès et utilisent ces trilibs, même si, au départ, c'était restreint aux particuliers. Nous avons un restaurateur en face, Iovine's, qui d'ailleurs a une terrasse en dur qui semble dépasser le format que vous avez autorisé, je crois que la police municipale est passée, mais je ne sais pas s'il y a eu une sanction ou un appel à revenir sur une terrasse plus raisonnable. Le même Iovine's qui fait beaucoup de bruit l'été et dérange pas mal de riverains avec une conflictualité qui pose vraiment un problème et qui, sans doute, en plus, lorsque les serveurs débarrassent à minuit/1 h, balance son verre avec beaucoup de bruit. Si l'espace des arceaux vélos reste près des clous, je comprends la logique, c'est une règle de sécurité au passage clouté, tout le long de la rue, il y a des espaces exploitables pour ces trilibs. Bloquer le verre la nuit, je ne sais pas comment c'est envisageable, mais je trouve malheureux de gâcher la vie de centaines de riverains dans une petite rue qui résonne pour une question d'aménagement alors que nous avons des bureaux à côté qui sont aussi pratiques d'accès, qui permettraient d'avoir le même taux de remplissage et qui ne gâcheraient pas la vie et les nuits d'aussi nombreux riverains.

Je maintiens le vœu dans l'esprit. Trouvons un autre endroit et inversons. Je crois que c'est quelque chose à envisager, parce que cela pollue vraiment la vie de beaucoup de monde.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Jacques BOUTAULT.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, Monsieur le Maire. C'est pour une explication de vote du groupe Écologiste Paris Centre. Je vais proposer à Amina BOURI de la faire puisqu'elle est référente au conseil de quartier concerné.

**Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective**

Merci Jacques. C'est suffisamment rare pour le souligner, il me semble qu'il y a un consensus sur la nécessité de trier nos déchets. D'ailleurs, Monsieur RUPIN l'a indiqué, souligné, rappelé précédemment, il y a une urgence d'accélérer le tri et la concertation qui vient de se terminer sur la révision du plan climat l'a souligné. Il me semble que les membres du CQ Louvre – Opéra sont très mobilisés sur la question, d'ailleurs ils me parlent toutes les semaines de tri de déchets alimentaires. En ce qui concerne ces trilibs qui vont d'ailleurs dans le sens de plus de tri, c'est très bien qu'il y en ait un certain nombre dans Paris Centre, et nous sommes bien sûr pour la multiplication des trilibs dans Paris Centre. Néanmoins, celui-ci, rue du Bouloi, cause beaucoup de nuisances, comme l'a rappelé Monsieur VÉRON juste avant.

Je fais un bref rappel historique. Il y a eu en effet une présentation, et peut-être pas une concertation, en mai 2021 lors du lancement du projet. Il n'y avait pas d'avis défavorable, en effet, lors de cette présentation. Néanmoins, les avis défavorables sont arrivés bien vite, puisque l'installation a été réalisée en septembre 2021 et dès avril 2022, donc quelques mois après, les conseillers de quartier et les conseillères de quartier ont constaté des nuisances et s'en sont plaints à diverses reprises. En reprenant les différents comptes rendus, nous constatons qu'en avril, en mai, en juin et en septembre 2022, ils ont fait part de leurs problématiques liées aux nuisances sonores. Un membre du conseil de quartier a même effectué une étude en allant échanger avec des habitants et habitantes des immeubles alentour pour savoir s'il y avait de la place pour mettre des bacs et donc s'ils allaient utiliser ou s'ils utilisaient les trilibs et la réponse a été que ces trilibs n'étaient pas

circulation, voire la réduire aux riverains et aux livraisons. Demain, nous aurons la ZTL qui va interdire le trafic de transit. Cela veut dire que la voiture va de toute façon se réduire dans le centre de Paris. Vous avez su, rue des Petits Champs par exemple, même si c'est peu respecté, mais le principe y est, réduire l'accès à la rue aux seuls riverains et aux seules livraisons. Je ne comprends pas cette volonté d'inverser en labyrinthe ces rues du Marais qui deviennent infranchissables pour les livreurs eux-mêmes.

Nous avons eu cet échange hier avec Florent GIRY, le sujet n'était pas le plan de circulation, mais l'aménagement de la rue de Bretagne qui était plutôt pas mal. Le sujet qui est vite venu sur la table et c'était hors sujet, mais c'était quand même dans le sujet, c'était : pourquoi aider les livreurs avec des espaces de livraison et leur pourrir la vie avec un plan de circulation qui est extrêmement compliqué et qui va créer des nuisances pour tout le monde dans le quotidien ? Si le but est de faciliter la vie des riverains, des commerces, des artisans et des gens qui habitent là, même s'ils sont peu nombreux à posséder une voiture, il s'agit de garder les axes fluides, circulants, faciles. En revanche, nous pouvons interdire aux non-riverains et faire des zones réduites aux riverains. Nous l'avons fait rue des Petits Champs, cela peut se déployer dans le Marais.

Je pense que quand des associations qui sont plutôt en soutien de la mairie, nous ne parlons pas d'affreux opposants de droite comme nous, nous parlons d'associations du Marais qui ont soutenu vos listes aux élections, quand ils contestent votre plan, cela vaut le coup de revenir en arrière et de réfléchir à un aménagement. Encore une fois, vous avez un avenir devant vous, avec la ZTL, d'effondrement de la circulation de transit à Paris Centre, donc c'est peut-être le moment de réfléchir à, finalement, sortir de cette volonté de labyrinthe dans le Marais et revenir à des axes un peu plus clairs pour tout le monde.

C'est un vœu pieux, je le sais, mais je le garde malgré le rejet que j'attends de la majorité, évidemment, qui s'accroche à ses jolies marguerites qui rendent la vie impossible.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour répondre, Florent, même s'il en a déjà un peu parlé en introduction.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Nous nous y accrochons parce que c'est un engagement de mandature et ce n'est pas un petit mot de dire que respecter ses engagements c'est pas mal. Donc nous nous y accrochons. Plus sérieusement, dans votre vœu vous évoquez notamment le souhait de revoir ce plan de circulation avec les riverains, les commerçants, les conseils de quartier, bref les acteurs locaux. Vous évoquez que les personnes qui aujourd'hui s'opposent à ce plan de circulation auraient soutenu nos listes, mais je ne crois pas que les conseils de quartier aient soutenu quelque liste que ce soit en tant que conseil de quartier, je ne comprends pas bien la référence. Ce plan a vraiment été concerté et je vois autour de la table beaucoup de gens qui ont participé à nos ateliers. Que le résultat ne convienne pas à chacun individuellement, c'est une évidence et aucun sujet sur la circulation n'est consensuel, j'en ai parfaitement conscience. Nous en discuterons encore, je crois, jeudi avec un des conseils de quartier concernés puisque je vais participer à leur séance. Je ne doute pas que nous aurons des débats très nourris.

Deux choses en ce qui me concerne. D'une part, essayer de rassurer sur des craintes qui nous semblent infondées pour un certain nombre, notamment sur ce que vous évoquez sur la difficulté d'accès pour certains, pour les livreurs, pour les riverains. Le détour proposé, dans une grande majorité des cas, ne semble pas insurmontable. Il nous semble que justement le fait que certaines rues comme la rue des Archives, comme l'axe Quatre Fils – Michel le Comte qui sont aujourd'hui très embouteillés, demain ne le seront plus à l'heure de pointe, est aussi de nature à gagner, sinon de la distance puisqu'il y aura forcément une distance en plus pour faire un détour, mais en tout cas du temps pour un certain nombre de trajets. Évidemment, comme chaque fois, nous allons entendre beaucoup ceux qui vont perdre un petit peu de temps, et il y en aura, nous n'avons pas de problème à dire cela,

ce un riverain de la rue des Archives ? Quand nous raisonnons ainsi, nous finissons par créer des zones énormes, et finalement, un riverain de la rue des Archives, c'est peut-être tout simplement quelqu'un qui habite à Paris Centre et du coup nous n'avons plus aucun effet.

J'ai passé le temps, donc je vais m'arrêter là. Vous aurez compris que nous allons voter contre, je propose à la majorité de voter contre votre vœu, non pas par dédain, par manque de considération sur les demandes qui nous sont faites, mais parce que, simplement, ce serait faire ce que vous proposez de privilégier une action par riverains, et pas par sens, ce serait mettre en place les conditions de l'ineffectivité de notre plan de circulation.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. C'est un sujet dont nous allons avoir à débattre encore de nombreuses fois, nous continuerons à le faire. Je renvoie, je l'ai dit tout à l'heure, à l'excellente FAQ, des questions fréquemment posées sur le site de la mairie qui a été largement rédigée par Florent. Nous sommes là, nous continuons à en parler, à accompagner tout cela, mais faites-nous un peu confiance, nous pensons que cela va très bien se passer.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous n'irons pas jusque-là.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Et si ce n'est pas le cas, nous ferons comme nous faisons souvent.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous avons aussi observé la disparition de places de livraison, par exemple rue des Archives, dans la partie basse et cela suscite une vraie gêne.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Juste sur les places de livraison, un mot d'explication technique, en sachant que nous l'avons dit hier rue de Bretagne, nous sommes plutôt dans l'augmentation du nombre de places de livraison.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Effectivement, la rue des Archives est un peu une exception, puisque le plan global de circulation va permettre d'augmenter de façon très importante le nombre de places de livraison et le nombre de places PMR, globalement. Rue des Archives, nous voyons encore les marquages frais effacés, il y avait 2 places PMR qui sont redisposées dans les rues adjacentes, à proximité. Les places de livraison, effectivement, ne peuvent pas être redisposées dans la rue puisqu'il n'y a plus de place pour aucun stationnement dans la rue des Archives car il y a deux voies séparées. Elles vont être redisposées dans le quartier pour les commerçants qui sont vraiment dans la rue des Archives, vous pourrez noter notamment que devant le petit Monoprix, il y a des petits traits jaunes qui ont été mis sur le trottoir qui autorisent l'arrêt en pleine voie. Et puisque la rue des Archives inversée aura un trafic résiduel très faible, les livraisons en pleine voie, comme c'est le cas dans la plupart des rues du Marais, par nécessité, pourront se faire sans trop de difficultés.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vous propose de passer au vote puisqu'il faut quand même voter et qu'il nous reste encore 3 vœux, ou 2 vœux et 3 interventions. Qui vote contre ? Benoîte ne vote pas. Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? 4 votes pour. Je vous remercie.

me suis mobilisée, nous avons écrit un mail à la DASEN et nous en avions déjà parlé lorsque nous l'avons rencontrée, je pense à l'école Vaucanson. Ce sont des écoles qui sont en train de lancer ou qui sont déjà en cours de programmes d'anglais renforcé et ces suppressions de classes viennent empêcher le fléchage d'un nouveau poste et donc le développement de ces projets qui sont tant demandés par les parents d'élèves et pour lesquels nous avons parfois des fuites du privé qui sait, lui, depuis longtemps, faire des programmes d'anglais complètement bilingues. Maintenant, nous avons cette force-là à Paris Centre, et sur certaines écoles, cela vient faucher un peu les efforts qui sont faits par les équipes enseignantes.

Je voudrais également parler des collèges. Pour les collèges, ce sont des baisses de divisions, ce sont également des baisses d'heures, des baisses de DHG conséquentes qui arrivent. Cela veut dire que certains professeurs ne pourront plus faire leur service complet dans une école, donc moins s'investir, devoir courir ailleurs faire un complément de service dans un autre collège. Les conditions de travail de ces enseignants vont être dégradées. Nous savons déjà le peu d'attractivité, malheureusement, qu'ont ces métiers avec la pénurie qu'il y a eu à la rentrée, avec parfois des jobs dating et le recours à de nouveaux contrats. Cette pénurie touche également les RASED. C'est plutôt de plus de postes dont nous aurions besoin que de moins de postes sur ces choses-là.

Vous dire également que la Ville investit. À Paris Centre, nous avons 8 cours Oasis, bientôt 11 rues aux écoles, nous investissons, lors de toutes les vacances il y a des travaux d'entretien, des travaux de mise en sécurité, des travaux de confort énergétique, des travaux de mise en accessibilité dans toutes les écoles de Paris Centre. C'est plus de 20 millions d'euros qui ont été investis à Paris Centre dans les écoles depuis le début de la mandature. Donc il y a deux poids deux mesures.

Enfin peut-être, ce qui nous touche beaucoup ce sont toutes les écoles qui ont de l'inclusion, je pense au collège Charlemagne, au collège Couperin qui ont des classes ULIS, qui ont des classes UPE2A qui nécessitent des temps d'inclusion et malheureusement, cela se fait avec des effectifs de classe bas pour que ces temps d'inclusion soient de qualité. En diminuant le nombre de classes, cela veut dire qu'il y aura plus de moyennes d'élèves par classe et que ces temps d'inclusion ne seront parfois plus possibles ou de moins bonne qualité ou avec moins de temps consacré à chaque élève.

Pour finir, Monsieur le Maire, il se trouve que j'ai également la charge du logement, du logement social, et nous avons vraiment une politique très dynamique pour essayer justement de lutter contre la baisse des effectifs. Nous avons vu que cela fonctionnait, puisque dans le 4e, nous n'avons eu que trois élèves de moins à la rentrée par rapport à la rentrée d'avant. En tout cas, nous demandons à l'Éducation nationale de revoir à la hausse les moyens donnés à l'Éducation nationale, de limiter la fermeture des classes, que ce soit en collège ou en école, de renforcer les brigades de remplacement, puisque nous avons vraiment des écoles avec des problèmes de remplacement récurrents et de renforcer aussi les moyens en maîtres spécialisés pour les RASED afin de garantir à tous les élèves une réussite. Pour finir, simplement faire attention au temps d'inclusion dans les classes ordinaires.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Pardon, il y avait beaucoup de choses à dire, et merci, mais il faut que nous nous en tenions au temps. Je précise juste une chose, c'est que quand le rectorat fait ses calculs, il oublie régulièrement que, réglementairement, il ne peut pas faire les mêmes comptes sur des classes d'inclusion et sur des classes de CHAM ou de CHAD comme celles que nous avons votées. Je compte sur vous et sur les représentants en CDEN pour le faire observer. Je donne la parole à Luc FERRY, peut-être, puisque c'était un vœu commun.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

à d'autres questions que juste boucher les trous et colmater les fuites que vous avez vous-même creusées dans le navire Paris.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien VÉRON. Je commente juste que l'école des Archives n'a jamais été fermée, à ce jour elle n'est pas fermée, d'ailleurs. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Oui, je vois des regards médusés, l'école des Archives fonctionne parfaitement aujourd'hui, elle n'est pas fermée, elle n'a jamais été fermée, elle a été mise en polyvalence, fusionnée, ce qui n'est pas une fermeture. D'ailleurs, ceux qui avaient prédit qu'elle serait fermée, aujourd'hui feraient bien de faire amende honorable.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Je vous félicite, alors.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Nous ferons les comptes. Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la voeu est rejeté avec 4 voix pour (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)*

**VPC 2023 10 Vœu déposé par Raphaëlle REMY-LELEU et Corine FAUGERON et le groupe des élu.e.s Écologistes relatif à la mise en œuvre d'un nouveau pacte éducatif à Paris**

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Il y a un autre vœu qui vient compléter ou modifier ou s'ajouter à celui-ci, sur le même sujet. Peut-être Raphaëlle pour le présenter.

**Raphaëlle RÉMY–LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel. Je vais quand même un tout petit peu vous répondre, Aurélien VÉRON, simplement parce que les banlieues les plus proches de Paris, notamment à l'ouest de Paris, elles aussi subissent des fermetures de postes dans l'école publique malgré une baisse des effectifs du point de vue des élèves, donc je crois que cette rhétorique est un peu usée.

Néanmoins, comme les élèves sont couchés depuis longtemps, je vais essayer de ne pas être trop longue pour revenir sur cette casse sans précédent de l'école publique. Ce sont 1500 postes qui sont supprimés partout en France et à Paris la saignée est particulièrement violente puisqu'il nous est annoncé 178 classes fermées dans le 1er degré. La Maire de Paris elle-même a essayé de mobiliser plusieurs voies, des courriers, des rendez-vous, encore une mobilisation hier.

J'aimerais revenir peut-être sur l'origine de tout cela, non pas la qualité de la voirie à Paris, mais ce qui s'est passé le 2 novembre dernier. Le 2 novembre dernier plutôt que de débattre du budget de l'Éducation nationale à l'Assemblée nationale, le gouvernement a fait le choix d'user d'un énième 49.3. Nous n'avons pas eu cette année le moindre débat sur l'allocation des moyens à l'Éducation nationale et à l'école publique. Nous avions déjà peur à ce moment-là, et cette peur s'est transformée en véritable panique quand nous avons vu l'ampleur des fermetures de classes prévues. Des fermetures de classes, d'ailleurs, qui à Paris, touchent également des classes en REP.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Évidemment, je comprends, c'est la faute de la Région, de l'État, tout le monde et jamais de l'organisation elle-même de l'école qui maltraite beaucoup les enseignants, si vous me permettez de pouvoir exprimer, des enseignants sous-payés, maltraités avec une bureaucratie considérable qui ne les soutient pas. Donc, peut-être que l'organisation de l'Éducation nationale est en jeu. En tout cas, je voudrais juste citer, de Patrick Bloche, une phrase, c'est le Parisien. Jusqu'en 2021, des lycées techniques et professionnels étaient gérés par la Ville de Paris. Ils ont été rendus à la Région dans un état de vétusté terrible. Patrick Bloche dit : « *Je conteste le terme de vétusté* » cela est facile « *nous n'avons pas fléché, les dernières années, des lignes de crédit pour l'entretien des bâtiments qui allaient être transférés à la Région*. » C'est-à-dire que nous, les lycées techniques et professionnels, nous ne nous en occupons pas, ce sera un jour à la Région et nous laissons plonger. Aujourd'hui, vétusté totale, la Région n'a pas les moyens de redresser des établissements qui étaient à l'abandon pendant des années sous l'autorité de la mairie de Paris. Je crois qu'avant de critiquer la terre entière et de chercher des boucs émissaires, il faut savoir balayer devant sa porte.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Luc FERRY et Raphaëlle REMY-LELEU pour conclure.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Monsieur VÉRON, pardonnez-moi, mais je préfère le discours que tient Raphaëlle sur l'Éducation nationale et je partage complètement son point de vue et ses constats. Je la remercie pour ce vœu porté.

Je voulais simplement donner une explication de vote. Nous allons nous abstenir sur ce vœu, nous avons déjà voté un vœu qui présentait l'état des lieux des fermetures de classes et le danger que cela représente. Nous allons nous abstenir puisqu'il y a quelque chose qui nous interpelle dans votre vœu, c'est la notion de pacte éducatif. Pour nous, le pacte éducatif est passé entre la nation et les citoyens et cela s'appelle l'Éducation nationale. Territorialiser l'Éducation nationale est une notion que je n'appréhende pas du tout, donc nous allons malheureusement nous abstenir même si nous soutenons complètement votre propos.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Raphaëlle, pour une petite conclusion.

**Raphaëlle RÉMY–LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Pour te rassurer, Luc, le but n'est pas du tout d'aller à l'encontre du pacte éducatif au point de vue national, mais bien d'avoir ce que j'expliquais tout à l'heure, une forme de réflexion parisienne sur la façon de mieux prendre soin de l'école publique à Paris dans les compétences qui sont les nôtres. Mais il y a un aller-retour qui a été fait en dernière minute, on propose de retirer ce passage sur le pacte éducatif, justement pour pouvoir proposer à tout le monde de rejoindre le vœu.

Je voulais simplement réagir sur les lycées municipaux, même si ce n'est pas le sujet du vœu, parce que la convention de cession des lycées municipaux entre la Ville de Paris et la Région portant sur 12 lycées municipaux a été votée en 2013 à la Région Île-de-France, cette cession a pris du retard et ces retards ont été négociés avec la Région Île-de-France, y compris l'arrêt des investissements pour les rénovations de certains lycées. Donc ce n'est pas une nouvelle, la Région Île-de-France ne l'a pas appris d'ailleurs, tous ces lycées n'étaient pas des lycées techniques ou professionnels, en revanche la fermeture des lycées professionnels à Paris décidée et annoncée par la Région Île-de-France en début d'année scolaire sans aucune concertation, nous pourrions en reparler. Et d'ailleurs, l'un de ces

alimentaires qui s'exerce dans le 2e et le 12e arrondissement depuis 2017 et dans le 19e depuis 2019. Cette collecte est une étape importante vers la cible zéro déchet dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans notre séance, elle est inscrite au plan climat de notre Ville et constitue une part essentielle de notre stratégie de résilience. Elle permet de soustraire du bac des ordures ménagères résiduelles, les OMR, les matières fermentescibles issues des restants de cuisine et de repas.

Les biodéchets représentent aujourd'hui un volume de près du quart du total des déchets produits à Paris, c'est vous dire s'il y a un fort potentiel de collecte. Cette collecte spécifique a pour vertu de réduire le volume des déchets à incinérer ou à enfouir en les valorisant, ce qui évite la pollution atmosphérique et les émissions carbone. Ces déchets qui deviennent une véritable matière première sont concrètement utilisés pour produire du terreau destiné aux agriculteurs franciliens ou transformés en Biogaz pour faire rouler les bus et les camions-bennes de la Ville de Paris. Cette pratique vertueuse nous place sur la voie de l'affranchissement de notre dépendance aux énergies fossiles et aux engrais azotés particulièrement polluants et responsables de l'effet de serre additionnel qui produit le réchauffement climatique.

Cette collecte spécifique est assurée en régie directe par les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris et avec des bennes donc, je l'ai dit, qui roulent au Biogaz produit à partir des déchets qu'elles collectent elles-mêmes. Or, il est de plus en plus fréquent que des habitantes et des habitants ainsi que des conseillères et conseillers de quartier nous informent que les déchets alimentaires sont collectés par les bennes collectant les ordures ménagères résiduelles et finissent donc en incinération. Cette pratique, si elle devait se reproduire et perdurer, est particulièrement problématique au regard des enjeux climatiques et démotivante pour les Parisiennes et Parisiens qui font l'effort de trier. Certes, des points d'apport volontaires sont progressivement installés dans notre secteur, notamment à proximité du marché des Enfants Rouges. Des bacs sont aussi installés ponctuellement à proximité des marchés découverts pour collecter ces déchets alimentaires, mais ils sont d'abord destinés aux commerçants et sont souvent souillés par des déchets qui ne sont pas des déchets alimentaires en raison, je pense, d'une signalétique insuffisamment incitative.

Il a par ailleurs été annoncé par la Maire de Paris que les trilibs seraient prochainement dotés d'un bac supplémentaire destiné à l'apport volontaire des déchets alimentaires. Or, et nous en avons aussi débattu, il n'y a pour l'heure que 8 modules trilibs installés dans tout notre secteur qui compte un peu moins de 100 000habitantes et habitants. Mais, tout comme la collecte du verre peut se faire par apport volontaire et en porte-à-porte grâce aux bacs à couvercle blanc, la collecte des déchets alimentaires sur l'espace public ne peut être que complémentaire à la collecte en porte-à-porte. Elle s'adresse avant tout aux personnes dont l'immeuble ne peut accueillir de bacs spécifiques à couvercle marron. Les bacs à couvercle marron dans les immeubles sont une pratique particulièrement incitative qu'il conviendrait de faire perdurer.

Certes aujourd'hui la collecte des déchets alimentaires est onéreuse et c'est en grande partie parce qu'elle pâtit d'une absence de massification. Donc, Monsieur le Maire, ma question est double. Tout d'abord, ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable de renforcer et d'étendre la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte à l'ensemble du secteur afin de la massifier pour en réduire le coût à la tonne collectée et permettre à tous les habitantes et habitants de mettre en œuvre cette pratique concrète de lutte contre le réchauffement climatique et le gaspillage ?

Et, deuxièmement, que comptez-vous faire pour mettre fin aux aléas, sans doute ponctuels, de la collecte des déchets alimentaires dans certains quartiers de notre secteur afin de valoriser et encourager cette pratique ?

Je vous remercie pour votre attention.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

volontaire positionnés aux abords des marchés, va totalement remplacer, à court ou moyen terme, la collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble. Donc nous sommes quelque part obligés de maintenir tous les sujets en même temps, ou en tout cas de maintenir tous les objectifs en même temps.

Notre positionnement à date est le suivant : nous souhaitons le maintien de la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires en 2023 sur la base de la programmation définie depuis le départ à savoir la collecte deux fois par semaine sur le créneau 17 h – 23 h dans les quartiers concernés. D'ailleurs, nous sommes en cours d'organisation d'une réunion qui associe le cabinet de Colombe BROSSEL, la mairie de Paris Centre, la Division Territoriale de la Propreté, les conseils de quartier. Nous avons déjà identifié 2 ou 3 dates fins mars que nous te communiquerons, évidemment, et que nous communiquerons précisément aux conseillers de quartier, dont certaines sont ici présentes, pour faire remonter également en direct à la Direction de la Propreté les adresses précises où l'absence de collecte dans leur immeuble continuera à être démontrée. Nous espérons que tous ensemble, sur ce sujet-là, nous parviendrons à identifier ces dysfonctionnements et à trouver les leviers pour y mettre fin.

Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour cette réponse, Dorine. Des dysfonctionnements que nous sommes en train de résoudre et une réunion aura lieu à ce sujet. Et sur la stratégie de long terme, Jacques, Dorine, nous nous réunirons avec Colombe BROSSEL pour élaborer cette stratégie ensemble.

Je vous remercie. Le conseil se termine avec les annonces habituelles sur l'agenda culturel. Je rappelle que samedi prochain le café du maire aura lieu à 10 h 30 au Quartier Jeune dans le nouveau café de l'ancienne mairie du 1er arrondissement.

Il n'y a pas de questions qui ont été écrites, inscrites. Il y a des questions qui sont arrivées ce matin à 11 h, ce qui est trop tard pour que nous puissions y répondre et la personne qui les a posées n'est pas là. Notre règlement ne prévoit pas des questions qui ne sont pas soumises à l'avance. Nous l'avons déjà fait par le passé, mais…

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Alors là, c'est tout à fait faux.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Eh bien alors, il faut me montrer le règlement. Merci.

Je vais quand même continuer sur l'agenda culturel, et pendant ce temps-là, nous pourrions vérifier le règlement.

Le prochain Conseil de Paris aura lieu la semaine prochaine, du mardi 14 au vendredi 17 mars.

Demain, mercredi 8, vous avez à 18 h 30 une soirée de soutien aux femmes iraniennes dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, ce sera ici, à la mairie, devant la mairie de Paris Centre.

Vous allez aussi, en sortant, pouvoir voir une exposition qui a été installée à la suite de la mairie du 13e, celle de Christian GUÉMY alias C215, SLAVA UKRAINI. Ces œuvres ont été produites en Ukraine, elles sont là, vous pouvez les voir jusqu'au 15 mars.

« De la culture avant toute chose », mais Benoîte, tu en as déjà parlé largement, vous avez le petit fascicule qui vous renseigne sur les programmes pour les mardis et les jeudis.

Il me semble que nous sommes tous attachés au fait, donc je rétablissais un fait. En revanche, j'ai une question qui n'a rien à voir, sur l'attribution des rez-de-chaussée des logements sociaux au 7, rue du Colonel Driant à un restaurant qui visiblement n'a pas besoin de subventions. J'aimerais comprendre, pourquoi attribuer un loyer modéré à ce type de commerce ?

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Dorine.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Vous parlez du restaurant italien ? Oui ? L'immeuble appartient à Immobilière 3F qui n'est pas un bailleur de la Ville de Paris. Ce restaurant a été installé avant 2020, avant la mandature actuelle, donc il s'agit de l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Mais quand bien même il s'agirait de l'ancienne mairie du 1er arrondissement, Immobilière 3F ne faisant pas partie des bailleurs de la Ville de Paris, et les baux qu'il concède à des commerçants ne sont pas soumis à une approbation de la mairie d'arrondissement. C'est contractualisé directement entre le commerçant et le bailleur. Si demain, par exemple, Immobilière 3F changeait de locataires ou décidait d'attribuer un local en pied d'un de ces immeubles à un commerçant, nous ne serions pas sollicités. C'est effectivement une particularité de ce bailleur qui n'est pas tout à fait sur le même régime que les trois bailleurs de la Ville de Paris que sont la RIVP, Paris Habitat et Élogie-Siemp qui ont réuni leur commercialisation de locaux commerciaux au sein d'un GIE qui s'appelle le GIE Paris Commerces et c'est via le GIE Paris Commerces qu'il y a une procédure qui nous permet, nous mairie d'arrondissement, d'approuver la location de tel ou tel local à tel ou tel commerce et surtout de les susciter, de susciter l'installation de certains commerçants. C'est l'explication.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Dorine. Il y a une autre question de l'autre côté de la salle.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Je vais répondre à la question, enfin je vais plutôt donner la parole à Boris, mais la réponse a déjà été fournie puisque la question a déjà été donnée par écrit et qu'il y a eu plusieurs échanges d'e-mails. Je suis moi-même en copie, donc je peux certifier que la réponse a été donnée. La réponse a déjà été fournie par écrit, mais elle peut l'être par oral à nouveau et nous allons répondre sur la forme. Nous avons déjà répondu sur le fond pendant ce conseil, sur le fond du vœu, et j'ai par ailleurs demandé qu'il y ait une réunion prévue en votre présence, donc vous pourrez avoir plus de détails dans cette réunion puisqu'elle est déjà prévue. Sur la forme, je laisse Boris répondre, mais il l'a déjà fait lui aussi par écrit.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

C'est une question dont nous avons déjà débattu un certain nombre de fois. Je ne suis pas tout à fait certain du document auquel tu fais référence, mais pour avoir échangé sur le sujet avec Anouch TORANIAN, qui a la charge de la participation citoyenne, à l'Hôtel de Ville cette semaine, il y a un seul arrondissement dans lequel les conseils de quartier sont autorisés à déposer des vœux, c'est le 6e arrondissement, me dit-on où ce droit... cela fait le bonheur d'Aurélien VÉRON, j'aurai au moins cette déception ce soir.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**